



L'inexorable effritement
du Likoud de Benjamin
Nétanyahou Page B 5

Ristigouche risque
la faillite dans son combat
l'opposant à Gastem Page A 3



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 57

LE DEVOIR, LE MARDI 17 MARS 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

Aux armes, citoyens

Stephen Harper est favorable à l'autodéfense par arme à feu, mais des policiers le mettent en garde

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Les citoyens devraient-ils utiliser leurs armes à feu pour se défendre eux-mêmes? Le premier ministre Stephen Harper l'a laissé entendre et au moins une association policière met en garde contre un tel encouragement à l'autodéfense.

Stephen Harper a fait sa déclaration jeudi dernier, alors qu'il était de passage au congrès annuel de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan (SARM). Il s'est prêté au jeu d'une entrevue devant un auditoire piloté par Ray Orb, le président de la SARM. M. Orb en arrive à poser, en ricanant, une question sur le registre des armes à feu désormais aboli. M. Harper a alors cette réponse:

«Ma femme vient d'une région rurale où, évidemment, la possession d'une arme à feu n'était pas que pour les besoins de la ferme, mais aussi pour assurer un certain niveau de sécurité lorsqu'une assistance policière immédiate n'était pas disponible.» Signe que la déclaration n'était pas fortuite, le lendemain soir, la directrice de campagne nationale du Parti conservateur, Jenni Byrne, envoyait un courriel aux militants les invitant à faire un don sur la foi de cette déclaration.

«Il a dit que la possession d'armes à feu est importante pour la sécurité de ceux qui n'ont pas accès à une aide policière immédiate, dit le courriel de M^{me} Byrne. Notre Parti conservateur reconnaît que les armes à feu sont importantes pour le mode de vie, les loisirs et la sécurité de nombreux Canadiens.»

L'Association des policiers provinciaux du Québec, qui représente environ 5400 agents syndiqués, trouve cette déclaration inappropriée. «Je suis un peu surpris par ce genre de dé-

VOIR PAGE A 8 : ARMES



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Présenter les armes comme un moyen de défense en cas d'imprévu est une forme d'incitation à les entreposer de manière imprudente, selon l'Association des policiers provinciaux du Québec.

PLAN NORD

Québec dit oui à Mine Arnaud

Le gouvernement investit 120 millions dans le projet qui déchire Sept-Îles

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement Couillard met la main à la poche pour relancer son Plan Nord. Investissement Québec injectera au moins 120 millions de dollars dans le démarrage du controversé projet Mine Arnaud, à Sept-Îles. Même si les groupes citoyens et le maire de la ville estiment que plusieurs questions demeurent sans réponse sur ses impacts, le gouvernement y voit «un projet exemplaire de développement durable».

Après des années de controverse et la publication d'un rapport particulièrement sévère du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le gouvernement a donc finalement signé le décret autorisant la construction de la plus grosse mine à ciel ouvert en milieu habité au Québec. Les travaux devraient débuter dès 2016 et l'exploitation est prévue pour une période de 30 ans.

Le démarrage du projet nécessitera des investissements totaux de quelque 854 millions de dollars. Ce montant exclut cependant les coûts associés à la construction d'un nouveau quai qui servira au chargement du minerai d'apatite, qui sera exporté à l'état brut vers l'Europe.

VOIR PAGE A 8 : MINE

Lire aussi : Manque de distance. Un éditorial de Josée Boileau. Page A 6



Pierre Arcand

AUJOURD'HUI



Economie › Rogers remboursera 5,4 millions aux clients facturés sans droit pour des services de messagerie texte. Page B 1

Culture › MusiquePlus et MusiMax ne produiront plus leurs contenus à l'interne. Le groupe V licencie ainsi 23 employés. Page B 8

Actualités › Procès de Boisbriand. La défense veut savoir ce qu'a dit Michel Lalonde. Page A 2

Actualités › Le dos large. Une chronique de Michel David sur la volonté de la CAQ de resserrer les conditions d'admission des migrants. Page A 3



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... A 4

Un laboratoire mobile pour capter les récits dans la ville

ISABELLE PARÉ

«Allez vous perdre dans le trafic!» C'est par cette injonction lancée à ses étudiants que Simon Harel, directeur du Département de littérature comparée à l'Université de Montréal, inaugure la première sortie du Laboratoire sur les récits du soi mobile, une expérience de «pédagogie radicale» qui vise à saisir au vol les discours issus de la mobilité urbaine. Une réalité en croissance exponentielle dans les métropoles vibrant au rythme des réseaux sociaux et de l'hyper-

connectivité que même les universitaires ne peuvent plus ignorer.

À deux jets de pierre de la rue Sainte-Catherine, ses étudiants piaffent et plaisantent sur le trottoir, postés à côté d'une camionnette aux vitres teintées, bardée de caméras et de micros, qui a davantage l'air d'un camion de police banalisé que d'un haut lieu du savoir.

Ce drôle de véhicule, c'est le tout nouveau laboratoire «sur roues» du Département de littérature, équipé du *nec plus ultra* en matière de technologie mobile grâce au soutien reçu de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI).

VOIR PAGE A 8 : LABORATOIRE



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

L'expérience de «pédagogie radicale» vise à saisir au vol les discours issus de la mobilité urbaine.

Cri du cœur pour les victimes d'agressions sexuelles

JESSICA NADEAU

Les différentes tentatives de Québec pour Lamener les femmes à dénoncer leur agresseur sont un échec, constate le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) qui réclame de meilleurs outils pour aider les victimes d'agression sexuelle.

«Les statistiques révèlent que seulement 1 femme sur 10 choisit le recours judiciaire [à la suite d'une agression sexuelle]. Il faut tenir compte de ces contraintes et cesser d'imposer aux femmes le recours judiciaire comme réponse idéale.»

Ce constat d'échec a été mis en avant par le Regroupement québécois des CALACS, qui présentait son mémoire en commission parlementaire sur le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Le mandat de cette commission est de se pencher sur les bons coups et les ratés du dernier plan d'action afin que le prochain soit plus efficace.

Neuf femmes sur 10

«Les 90% de femmes agressées sexuellement qui n'empruntent pas le parcours du système judiciaire sont les grandes oubliées de ce dernier plan d'action [...] Il est plus que temps de corriger cette situation et de venir en aide à cette proportion écrasante de femmes agressées sexuellement qui ne dénoncent pas leurs agresseurs aux services policiers et qui ne se rendent pas dans les centres désignés. Ces femmes ont aussi le droit de recevoir de l'information et l'aide de leur choix.»

VOIR PAGE A 8 : AGRESSIONS

ACTUALITÉS

INFORMATIQUE

L'UPAC arrête un huitième suspect

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) a confirmé, lundi matin, l'arrestation du huitième et dernier suspect qui était recherché pour son implication présumée dans une affaire de corruption et de collusion entourant l'octroi d'un contrat informatique du ministère du Revenu. Mercredi dernier, l'UPAC avait procédé à l'arrestation de sept individus, dont deux employés de Revenu Québec, soupçonnés d'être liés à ce contrat de 24 millions attribué à un consortium composé des firmes informatiques EBR et IBM. Daniel Létourneau, qui se trouvait à l'extérieur du pays au moment des arrestations, fera face à des chefs d'accusation de fraude, d'abus de confiance et de complot pour fraude.

La Presse canadienne

Opération SharQc : plusieurs Hells plaident coupables

Une vingtaine de membres et sympathisants des Hells Angels, qui avaient été arrêtés lors de l'opération SharQc en 2009, ont plaidé coupables lundi matin à Montréal à une accusation réduite de complot pour meurtre. En échange, la Couronne a abandonné les accusations de meurtres prémédités qui pesaient contre ces individus. Cinq autres accusés devraient plaider coupables au cours des prochains jours. La très grande majorité des accusés sont détenus depuis six ans et plusieurs d'entre eux seront libérés très rapidement. Certains accusés ont été condamnés à un jour de prison et d'autres à neuf mois de détention, en raison du temps passé en détention préventive.

La Presse canadienne

PROCÈS DE BOISBRIAND

La défense veut savoir ce qu'a dit Michel Lalonde

BRIAN MYLES

Le Bureau de la concurrence du Canada (BCC) a recruté un témoin de haut calibre dans son enquête sur le trucage des contrats de construction à Montréal: l'ex-ingénieur Michel Lalonde.

M. Lalonde, un témoin-vedette de la commission Charbonneau, a fait au moins sept déclarations aux enquêteurs du BCC. Ces nouvelles informations ont une incidence sur le procès pour fraude de l'ex-maire de Boisbriand Robert Poirier et l'ex-ingénieure de Roche France Michaud.

Michel Lalonde est un témoin important pour la poursuite. Il aurait été impliqué dans le partage des contrats publics à Boisbriand entre Roche, BPR et Séguin (connu maintenant sous Genius). En raison de sa collaboration avec la police, il n'a pas été accusé.

M. Lalonde devait témoigner la semaine dernière au procès de Robert Poirier et France Michaud. Leurs avocats ont appris tardivement que l'ex-p.-d.g. de Genius avait fait sept déclarations au Bureau de la concurrence. La défense a présenté une requête, afin d'obtenir la totalité des documents et des enregistrements vidéo faits par M. Lalonde, le cas échéant. Pour le moment, elle n'a obtenu que deux déclarations, datant de janvier et mai 2014.

Les avocats de la défense, Charles Levasseur et Luc

Carbonneau, veulent utiliser les informations pour tester la crédibilité de Michel Lalonde lors du contre-interrogatoire, et tenter de voir s'il y a des contradictions ou des incohérences dans le fil de ses déclarations.

Selon leur requête, déposée au procès, «la crédibilité et la fiabilité des dires de Lalonde seront importantes dans l'évaluation de la preuve à charge par le tribunal». C'est d'autant plus vrai que l'autre témoin vedette de la Couronne, Gilles Cloutier, a éprouvé de sérieux problèmes de crédibilité lors de son témoignage.

Le Bureau de la concurrence s'oppose à la production des documents, et il a demandé à se faire entendre à huis clos devant le juge Normand Bonin pour des raisons qu'il est impossible de rapporter publiquement. Le juge a accordé le huis clos, une mesure exceptionnelle. La requête de la défense est cependant publique.

Un témoin redoutable

Michel Lalonde, un ancien p.-d.g. de Genius, pourrait écrire à lui seul un chapitre de l'histoire de la collusion dans l'industrie du génie-conseil.

Lors de son témoignage à la commission Charbonneau, il s'est décrit lui-même comme le «coordonnateur de la collusion» à Montréal, ou encore le «porte-parole» des firmes de génie-conseil auprès de l'administration Tremblay-Zampino.



L'ex-ingénieur Michel Lalonde a été un témoin-vedette de la commission Charbonneau. Il a fait des déclarations au Bureau de la concurrence du Canada et témoignera dans le procès de Boisbriand.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«La crédibilité et la fiabilité des dires de Lalonde seront importantes dans l'évaluation de la preuve à charge»

Extrait de la requête

De 2005 à 2009, Rosaire Sauriol (un ex-dirigeant de Dessau) et lui ont orchestré le partage des contrats entre les grandes firmes de génie-conseil, avec la bénédiction du président du comité exécutif, Frank Zampino.

M. Lalonde a reconnu que les plus grandes firmes de génie ont formé un cartel, pour éviter

«une guerre de prix» à la suite de l'adoption de la loi 106, en 2002. Genius, Dessau, SNC-Lavalin, CIMA+, Tecslut, Genivar, SM, BPR, Roche, Claulac et Teknika HBA auraient fait partie de ce club fermé.

Toujours à la commission Charbonneau, M. Lalonde a avoué sa participation au financement illégal d'Union Montréal (le parti de l'ex-maire Gerald Tremblay), à qui il remettait une ristourne de 3% sur la valeur de ses contrats, par l'entremise du collecteur de fonds Bernard Trépanier.

Le financement illicite du parti nécessitait la complicité des entrepreneurs pour dégager des faux extras sur les chantiers. Selon les évaluations de M. Lalonde, le quart des liquidités générées par les faux extras étaient remises aux partis politiques.

M. Lalonde pourrait aider les enquêteurs du BCC à briser l'omerta qui règne au sein des entrepreneurs montréalais.

lais. Comme le révélait récemment *Le Devoir*, au moins 16 entrepreneurs sont dans la mire du BCC, qui s'intéresse à quelque 190 contrats d'asphaltage, d'égouts et de trottoirs accordés à Montréal de 1997 à 2010.

Le Bureau peine à recruter des témoins dans cette enquête qui n'est toujours pas terminée. La contribution de Michel Lalonde s'avère donc encore plus importante.

M. Lalonde n'en est pas à ses premiers rapprochements avec les policiers. Impliqué de près dans la collusion et la corruption pendant plus d'une décennie, il a toujours réussi à s'en tirer. Il s'est jeté dans les bras de l'escouade Marteau au bon moment, pour l'aider dans ses enquêtes sur la vente au rabais des terrains du Faubourg Contrecoeur et sur le partage des contrats à Boisbriand.

Le Devoir

CAMPS D'ÉTÉ

BCS Camp d'été de langues

Camp de vacances pour les garçons et filles de 11 à 16 ans

28 Juin au 25 Juillet 2015

- L'enseignement en classe en anglais ou en français
- Programmes bilingues Sport et Activités
- Classes avec nombre réduit d'étudiants provenant du monde entier

4 ans de plaisir estival!

BCS

www.BishopsCollegeSchool.com

Summer@BishopsCollegeSchool.com • 819-566-0238 ext. 210 • Sherbrooke, QC

camp Val-Estrie

Nouvelle programmation

CAMPS DE VACANCES

Camp médiéval fantastique - Grandeur Nature -

Séjours 3 ou 5 jours 5 à 15 ans

Inscription en ligne : camp-val-estrie.com

ACQ

Éducation, Loisirs et Sport Québec

Une expérience magique!

CAMP DE VACANCES spécialisé en chanson

CAMP CHANSON DE Petite Vallée 15^e

SÉJOURS SPÉCIALISÉS pour adultes

Ateliers pour auteurs-compositeurs-interprètes Avec Luc De Larochellière et Andréanne Alain Du 14 au 20 juin

Interprétation Avec Marie-Claire Séguin et Jean-Luc Ethier Du 5 au 11 juillet

Écriture Avec Marc Chabot Du 5 au 11 juillet

LE CAMP CHANSON DE PETITE-VALLÉE, c'est aussi 5 séjours destinés aux 7 à 17 ans

www.campchanson.com / 418-393-2592

Au camp cet été...

Vivez l'expérience Katag!

Colonie de vacances OU Camp (Médiéval - Ninja - Pirates) à la semaine

KATAG Infos : 514 402-9209 www.katag.ca

LE jeu d'épées-mousse

Pour annoncer, communiquez avec Evelyne De Varennes au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

Les accusés du CUSM devant le juge

JULIEN ARSENAULT

L'enquête préliminaire des principaux acteurs dans le scandale entourant l'octroi du contrat de construction de 1,3 milliard du Centre de santé universitaire McGill (CUSM) a été frappée d'une ordonnance de non-publication dès sa première journée, lundi.

Au palais de justice de Montréal, le juge Salvatore Mascia, de la Cour du Québec, a rapidement acquiescé à la demande des avocats de la défense, ce qui empêche de divulguer tout élément de preuve de la Couronne.

Ce qui a été qualifié par l'Unité permanente anticorruption de «la plus grande fraude de corruption de l'histoire» au Canada concerne le versement de pots-de-vin estimés à 22,5 millions par d'anciens hauts dirigeants de SNC-Lavalin à l'ancien directeur du CUSM, Arthur Porter.

L'ex-président-directeur général de la firme d'ingénierie, Pierre Duhaime, ainsi que Riadh Ben Aïssa, Yanai Elbaz, Johann Elbaz, Jeremy Morris, Stéphane Roy et Martin Saint-Clair Armitage font face à différents chefs d'accusation de fraude, complot, corruption et commissions secrètes.

16 témoins sur 3 semaines

Au total, la Couronne compte interroger 16 témoins au cours de l'enquête préliminaire, qui devrait s'échelonner sur trois semaines — jusqu'au 2 avril. «Nous allons tenter de prouver que les accusations sont fondées et que les [accusés] devraient être cités à procès», a expliqué la procureure de la Couronne, Marie-Hélène Giroux, qui n'a pas fait plus de commentaires.

Le premier témoin appelé à la barre était un fonctionnaire du gouvernement du Québec. De leur côté, les accusés ne se sont pas adressés aux journalistes en sortant de la salle d'audience.

Un des coaccusés, Johann Elbaz, a par ailleurs renoncé à son enquête préliminaire. En échange, la Couronne a retiré un chef d'accusation relié aux

SNC-Lavalin : le président du c.a. démissionne

Moins de deux ans après être entré en fonction, le président du conseil d'administration de SNC-Lavalin, Ian Bourne, quitte ses fonctions. La firme d'ingénierie montréalaise a fait savoir lundi que M. Bourne ne serait pas candidat à sa réélection lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Les raisons entourant son départ n'ont pas été dévoilées. Il est remplacé par Lawrence Stevenson, qui siège au conseil d'administration de SNC-Lavalin depuis 1999. En 2012, M. Bourne avait été chef de la direction de la compagnie par intérim jusqu'à la nomination de Robert Card au poste de président et chef de la direction.

La Presse canadienne

commissions secrètes à son endroit. La suite des procédures dans le dossier de M. Elbaz est prévue au début du mois d'avril.

Le huitième accusé dans cette affaire est Arthur Porter, qui est détenu au Panama et continue de contester son extradition vers le Canada. M^e Giroux n'a pas fourni d'autres détails quant à l'arrivée de M. Porter au pays. «Il fait l'objet de procédures d'extradition et nous attendons qu'il soit extradé», s'est-elle contentée de dire.

L'enquête préliminaire de l'ex-directeur général du CUSM commencera ainsi seulement lorsque ce dernier sera rapatrié au Canada.

L'autre accusée, Pamela Porter, l'épouse d'Arthur Porter, a plaidé coupable, en décembre, à des accusations de blanchiment d'argent. Elle avait alors été condamnée à trente-trois mois de détention.

La Presse canadienne

MWS DEPUIS 1983

CAMPS D'IMMERSION EN ANGLAIS

Pour étudiants de 7 à 17 ans Pour information: Centre-ville de Montréal et Toronto à Toronto: (416) 921-6998 Camp de jour et résidence à Montréal: (514) 531-4193 www.mwscamps.com office@mwscamps.com

ACTUALITÉS

Le dos large

MICHEL DAVID



En novembre dernier, François Legault avait invité les délégués au congrès de la CAQ à effectuer un virage nationaliste, qui allait se traduire par des positions plus musclées sur le plan identitaire.

C'est dans cette perspective que s'inscrivait sa récente proposition de modifier la Charte des droits et libertés de la personne pour interdire le « déni à répétition » des valeurs québécoises et permettre aux municipalités d'interdire l'implantation d'un lieu de culte sur leur territoire si une enquête démontrait que les dites valeurs pourraient être menacées.

Lundi, la CAQ a proposé une série de mesures relatives à l'intégration des immigrants, qui conditionneraient notamment l'octroi du certificat de sélection à la réussite d'un examen de français. Sur le fond, il s'agit là d'une exigence tout à fait légitime, même si l'évaluation et l'éventuel renvoi de ceux qui échoueraient au test pourraient être problématiques.

La loi fédérale sur la citoyenneté prévoit que les nouveaux Canadiens doivent avoir « une connaissance suffisante d'une des deux langues officielles du Canada ». Au Québec, il n'y en a qu'une, et c'est le français. De la même façon, l'examen sur les « valeurs québécoises » proposé par la CAQ s'apparente à celui qui est imposé aux futurs citoyens canadiens.

Cette proposition constitue néanmoins un pari. Actuellement, la connaissance du français est valorisée dès le départ. Accorder une période de trois ans pour en faire l'apprentissage permettrait d'accorder plus d'importance à l'employabilité, mais les candidats risquent d'être moins francotropes.



D'ici quelques années, l'augmentation de la population québécoise reposera exclusivement sur l'immigration. Il est donc impératif de prendre les moyens d'assurer la pérennité du français. Il serait cependant injuste d'en faire porter la responsabilité uniquement aux nouveaux arrivants.

Le sort du français dépend d'abord et avant tout des francophones

Ils ont le dos large dans les régions sur lesquelles mise la CAQ, où ils sont relativement peu nombreux, mais le sort du français dépend d'abord et avant tout des francophones eux-mêmes, comme le résultat du référendum de 1995 dépendait d'eux. La plus forte opposition à l'extension des dispositions de la loi

101 au niveau collégial n'est pas venue des immigrants, mais plutôt des parents francophones, qui tiennent à ce que leurs enfants soient bilingues.

Lors du débat sur le projet de loi 14 présenté par le gouvernement Marois, la CAQ semblait très peu encline à donner plus de mordant à la Charte de la langue française. Pas question de limiter les admissions des francophones dans les cégeps anglais en accordant la priorité aux anglophones. Elle s'opposait même à ce que les enfants des militaires francophones soient tenus de fréquenter l'école française au Québec, alors que l'armée canadienne a fait de sérieux efforts pour faire en sorte que l'enseignement en français soit disponible à proximité des bases militaires ailleurs au pays.

Imposer la francisation aux entreprises de 26 à 49 employés les aurait soumises à un « harcèlement bureaucratique » insupportable, soutenait également la CAQ. Pourtant, si la connaissance du français était indispensable pour trouver un emploi, les nouveaux arrivants se montreraient sans doute plus empressés de l'apprendre. Au bout du compte, le PQ a préféré abandonner son projet de loi plutôt que de faire adopter la coquille vide qui aurait satisfait la CAQ.



Le plus étonnant n'est pas le nombre de personnes incapables de parler français au Québec, mais qu'il soit aussi facile d'y vivre uniquement en anglais, y compris de communiquer dans cette langue avec les divers organismes qui relèvent du gouvernement du Québec.

Il est vrai que l'omniprésence de l'État fédéral, qui fait la promotion active du bilinguisme, ne facilite pas les choses. Précisément, un parti qui se veut nationaliste, mais qui rejette la souveraineté, devrait être d'autant plus intransigeant sur la protection du français que l'appartenance à la fédération canadienne ajoute à la difficulté.

Le problème est que la CAQ semble surtout chercher à régler son propre problème politique, pour ne pas dire électoral. L'assainissement des finances publiques, qui était son principal cheval de travail, ne sera vraisemblablement pas un enjeu important à l'élection d'octobre 2018. La chute du dollar canadien et du prix du pétrole aidant, on peut également s'attendre à ce que l'économie prenne du mieux durant la deuxième moitié du mandat libéral.

L'élection probable de Pierre Karl Péladéau comme chef du PQ aura pour effet de polariser le débat autour de la question nationale encore plus qu'en 2014. Pour éviter la marginalisation, François Legault tentera de se présenter comme le champion d'une identité québécoise forte et d'une économie prospère sans le risque de l'indépendance, ni l'aplaventrisme face à Ottawa.

mdavid@ledevoir.com

Poursuivie par Gastem, Ristigouche craint la faillite

ALEXANDRE SHIELDS

Le maire de Ristigouche, François Boulay, lance un cri du cœur au gouvernement du Québec : il serait carrément acculé à la faillite s'il devait perdre le procès intenté par la compagnie pétrolière Gastem en raison de l'adoption d'un règlement de protection de ses sources d'eau potable. Le gouvernement refuse toutefois de venir en aide à la municipalité gaspésienne.

« Est-ce qu'une municipalité peut faire faillite ? Je ne le crois pas, mais nous le serons techniquement si on devait être condamnés à compenser Gastem. Nous n'aurons pas d'autre choix que de remettre les clés de Ristigouche au ministère des Affaires municipales », a-t-il affirmé au Devoir, lundi.

« Si on devait perdre, nous ne sommes pas en mesure de payer. Nous n'en avons absolument pas les moyens », a martelé le maire Boulay, à la veille d'une table ronde sur les problèmes vécus par les municipalités confrontées à des projets pétroliers. Celle-ci a lieu mardi à la Maison du développement durable.

Protection de l'eau

Ristigouche-Partie-Sud-Est, située dans le sud de la Gaspésie, est en effet sous le coup d'une poursuite intentée en 2013 par la pétrolière Gastem, dirigée par l'ancien ministre libéral Raymond Savoie. Les démarches judiciaires ont été lancées après l'adoption d'un règlement sur la protection de l'eau potable. Ce règlement a eu pour effet de bloquer les projets d'exploration de Gastem.

Selon le libellé de la requête déposée en Cour supérieure, la municipalité « a outrepassé ses pouvoirs en créant de toutes pièces une nuisance par la prohibition d'une activité d'exploration ne présentant aucun inconvénient sérieux et n'étant aucunement susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la santé publique ou au bien-être de la communauté ».

L'entreprise réclame donc 1,5 million de dollars en guise de remboursement des investissements qu'elle dit avoir effectués en vue d'un projet de forage. Elle ne souhaite toutefois pas poursuivre les travaux dans ce secteur, puisqu'elle a cédé ses permis d'exploration à l'entreprise Pétrolia. Cette dernière n'a manifesté aucune intention de reprendre les travaux jusqu'à présent.



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

Québec refuse de répondre à l'appel à l'aide du maire François Boulay. Même les procédures judiciaires sont lourdes à porter pour la municipalité de 168 habitants.

1,5 million

Somme réclamée par Gastem en guise de dédommagement

275 000 \$

Budget annuel de la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est

« Si on devait perdre, nous ne sommes pas en mesure de payer »

François Boulay, maire de Ristigouche-Partie-Sud-Est

Pour Ristigouche, le montant réclamé est exorbitant. Son budget annuel avoisine les 275 000 \$. La municipalité a donc lancé une campagne de solidarité, afin de se défendre devant les tribunaux. Celle-ci a permis d'amasser jusqu'à présent 146 000 \$, a précisé François Boulay. L'objectif est de 225 000 \$.

Les démarches judiciaires sont néanmoins lourdes à porter, selon lui. « L'inquiétude est omniprésente », résume le maire de cette municipalité de 168 habitants. Et le procès

pourrait ne pas avoir lieu avant 2016, voire 2017.

À l'amiable

Selon M. Boulay, Gastem aurait, par l'entremise de ses avocats, proposé l'automne dernier un règlement à l'amiable. « Ils voulaient qu'on leur transfère la totalité de ce qui avait été amassé dans le cadre de la campagne de solidarité », a précisé le maire. Nous avons refusé catégoriquement. »

Le maire Boulay a en outre tenté

à plusieurs reprises d'obtenir l'aide du gouvernement Couillard. Mais le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, a refusé d'aider la municipalité. « Vos arguments ne me permettent pas de justifier une intervention du gouvernement dans cette cause », affirmait-il dans une lettre envoyée à Ristigouche en octobre dernier. « Je vous rappelle que, par souci d'équité et dans un esprit de neutralité, le gouvernement n'intervient pas dans une cause qui fait l'objet de procédures judiciaires », soulignait aussi le ministre libéral.

François Boulay n'en estime pas moins que le gouvernement a un rôle central à jouer dans cette saga judiciaire. « C'est lui qui est le responsable de tout cela. C'est lui qui a émis les permis d'exploration sans même consulter les municipalités. » En fait, l'ensemble des permis d'exploration pétrolière et gazière délivrés au Québec l'ont été sans consulter les municipalités. Près de 72 000 km² du territoire font actuellement l'objet de permis.

Le Devoir

PQ : la question identitaire divise Drainville et Cloutier

JOCELYNE RICHER à Québec

L'avenir du Parti québécois passera par l'affirmation identitaire, notamment en proclamant la laïcité de l'État, selon le député de Marie-Victorin, Bernard Drainville. C'est la pertinence du PQ et du mouvement souverainiste dans son ensemble qui se jouent sur cette question fondamentale, affirme le candidat à la direction du parti.

Il est d'avis que le sujet ne saurait donc être mis de côté à aucun prix, surtout pas durant une course à la direction.

En entrevue à La Presse canadienne, lundi, le candidat à la succession de Pauline Marois a vivement réagi aux propos tenus à la radio de Radio-Canada en matinée par son collègue et rival Alexandre Cloutier.

Sur les ondes de la radio de Radio-Canada, M. Cloutier a pris ses distances des positions identitaires de sa formation au micro de l'animatrice Marie-France Bazzo. Le débat identitaire, « il faut en revenir », a dit M. Cloutier, mettant en garde ses rivaux contre la tentation d'adopter des « positions extrêmes », en cédant le pas à la « partisanerie ». Il disait privilégier les positions consensuelles.

M. Drainville, qui revient de Paris où il était in-

ité à participer samedi à un colloque sur la laïcité, se dit en « profond désaccord » avec le discours tenu par son collègue député de Lac-Saint-Jean.

Pertinence du mouvement

Au contraire, au PQ, « ça prend un chef qui est capable de prendre les questions identitaires à bras-le-corps », soutient le père de la charte des valeurs au sein de l'ancien gouvernement péquiste. Il s'agit là, à ses yeux, d'un « enjeu fondamental pour l'avenir du Parti québécois et pour l'avenir du mouvement indépendantiste ». C'est « la pertinence même du mouvement indépendantiste » qui est en jeu.

Le parti commettrait donc une « grave erreur », selon lui, en choisissant délibérément de tourner le dos à toutes ces questions, sous prétexte de ne pas déplaire à certains. Selon lui, ou bien le PQ fait clairement de la différence identitaire des Québécois son cheval de bataille, ou bien il sombre dans le multiculturalisme à la canadienne.

Quand on aborde ces sujets, « il faut être capable de faire preuve de nuance, de la rigueur, de la hauteur », a rétorqué à son tour M. Cloutier, lors d'un entretien téléphonique. M. Drainville, ne devrait pas « glisser vers des raccourcis » sur cet enjeu, comme il a fait par le passé, a insisté M. Cloutier.

La Presse canadienne

Immigration : la CAQ veut plus de français... et des valeurs

La Coalition avenir Québec a dévoilé lundi un plan pour resserrer les conditions d'admission des immigrants, qui devraient maîtriser le français et comprendre les valeurs québécoises afin de demeurer sur le territoire. Le chef de la CAQ, François Legault, croit qu'il faut revoir l'entente sur l'immigration conclue avec Ottawa afin de prévoir la création d'un nouveau certificat d'accompagnement transitoire. La CAQ rehausserait les exigences de connaissance du français en plus d'imposer la réussite d'un cours portant sur les valeurs québécoises véhiculées notamment par la Charte québécoise des droits et libertés. Trois ans après leur arrivée, les immigrants devraient ainsi répondre à ces exigences de manière satisfaisante en plus de prouver leurs efforts d'intégration du marché du travail. M. Legault a affirmé que son parti serait prêt à investir 80 millions pour atteindre ces objectifs. « Il y a actuellement une inquiétude fondée au Québec, a-t-il dit. Veut-on avoir de futurs immigrants qui pourraient devenir des prédicateurs, qui viendraient dénigrer des valeurs fondamentales comme l'égalité entre les hommes puis les femmes ? Je pense que les Québécois ne souhaitent pas ça, donc je pense que c'est important. »

Un syndicat dénonce le « profilage social » du SPVM

Observatrice à la manifestation contre la brutalité policière, dimanche à Montréal, la présidente du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN, Dominique Daigneault, dénonce le « profilage social » exercé à l'endroit du Collectif opposé à la brutalité policière. « J'ai pu observer que la manifestation se déroulait tout à fait calmement lorsque nous avons été pris en souricière rue Berri », affirme M^{me} Daigneault, qui a reçu une contravention de 504 \$. La manifestation s'est terminée avec une seule arrestation et près de 100 contraventions. Le Service de police de la Ville de Montréal se justifie en disant que l'itinéraire n'avait pas été fourni et que les manifestants entravaient la circulation.

Le Devoir

D'autres plaintes contre Bertrand Charest

Trois nouvelles présumées victimes ont déposé une plainte contre l'ex-entraîneur de ski Bertrand Charest, dont l'enquête sur remise en liberté pour des accusations de nature sexuelle se poursuivra mardi à Saint-Jérôme. Cela porte à onze le nombre de jeunes femmes qui ont ainsi rompu le silence. Neuf chefs d'accusation supplémentaires ont été déposés, pour un total de 56.

La Presse canadienne

Fouille : l'adolescente ira dans une école spécialisée

Le juge Bernard Godbout, de la Cour supérieure, a rejeté l'injonction provisoire demandée par la famille de l'adolescente ayant subi une fouille à nu dans son école parce que la direction la soupçonnait de trafic de drogue. « Il [...] serait dans l'intérêt immédiat [de l'adolescente] que celle-ci puisse immédiatement intégrer [un établissement spécialisé] où elle pourrait bénéficier de tout le soutien dont elle a besoin », a indiqué le juge. C'est ce que réclamait la Commission scolaire de la Capitale, alors que la famille souhaitait qu'elle réintègre son école. La famille se range tout de même derrière la décision du juge.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES



APPEL D'OFFRES SP-15-08

La Ville de Boucherville, demandes des soumissionnaires pour :

ENTRETIEN ET GESTION DES OUVRAGES D'INTERCEPTION ET DE TRANSPORT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE

Ouverture des soumissions : **MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2015 À 14 HEURES**

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Boucherville et distribués par le site internet SEAO (Système électronique des appels d'offres).

On peut commander les documents d'appel d'offres à compter du **MARDI 17 MARS 2015 sur le site Internet du SEAO à l'adresse www.seao.ca. Pour toute information, veuillez composer le 514 856-6600.**

Toute soumission, pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque visé ou traite bancaire, au montant de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) payable à la Ville de Boucherville.**

Chaque soumission doit être déposée au bureau du greffier de la Ville de Boucherville, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, avant **14 H LE MARDI 17 MARS 2015** (horodaté par la Direction du greffe), dans une enveloppe scellée portant l'inscription « Entretien des trottoirs réparation de fissures, joints et éclats ».

Les soumissions seront ouvertes publiquement à **14 H LE MARDI 17 MARS 2015** à la salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Boucherville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec Mme Marie-Josée Nolin au 450 449-8100, poste 8005.

Donné à Boucherville ce 17 mars 2015.

Marie-Josée Salvai, Directrice
Direction des travaux publics et des approvisionnements
Ville de Boucherville

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi | **Publications du mardi:** Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 | Fax: 514-985-3340 | Courriel : avisdev@ledevoir.com

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics | www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO : 505-22-022609-152

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)

PROCEUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC Demanderesse

c. MICHEL VAILLANCOURT et GILLES HUARD Défendeurs

ASSIGNATION (139 C.F.C.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL :

ORDRE est donné à MICHEL VAILLANCOURT et GILLES HUARD de comparaître au greffe du tribunal, au palais de justice de Longueuil, situé au 1111, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2J6, dans les 30 jours de la publication du présent avis.

La requête introductive d'instance amendée sera présentée devant le tribunal le 6 mai 2015 à 9h15 en salle 1.19, du palais de justice de Longueuil.

Une copie de la requête introductive d'instance amendée a été remise au greffe, à l'attention des défendeurs, MICHEL VAILLANCOURT et GILLES HUARD.

À Longueuil, le 11 mars 2015

SARAH LEDUC, G.A.C.O.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de : **PM IMPORTATION INC.** 1397, Place de Madère Terrebonne (QC) J6X 4A5 « débiteur »

AVIS est par les présentes donné que la faillite de la compagnie débitrice est survenue le 12 mars 2015. La première assemblée des créanciers sera tenue le 2 avril 2015 à 11h00 au bureau du Syndic, 1102, boul. Moody, #200, Terrebonne.

Date à Terrebonne, ce 12^e jour de mars 2015.

Gilles Noiseux, C.I.R.P., Syndic **NOISEUX SYNDIC INC.** 1102, boul. Moody, #200 Terrebonne (QC) J6W 3K9 Tél. : (450) 492-0200 1 (866) 492-0200



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL CAUSE NO : 500-22-022373-145

COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)

BANQUE ROYALE DU CANADA Partie demanderesse

c. **KRAMIER ZERU QUIROGA ZABALA** Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à **KRAMIER ZERU QUIROGA ZABALA** de comparaître au greffe de cette cour situé au 2800, Boul. St-Martin C., Laval, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, AVIS AU DÉFENDEUR ET DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE sera présentée pour décision devant le Tribunal le 23 avril 2015, à 9h30, en salle 2.10, au palais de justice de Laval.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de **KRAMIER ZERU QUIROGA ZABALA**.

Laval, le 13 mars 2015

SARAH LEDUC, G.A.C.O. GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO : 505-17-07907-159

COUR SUPÉRIEURE SOCIÉTÉ DE FIDUCIE **COMPUTERSHARE DU CANADA/COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA** Partie Demanderesse

c. **ULTI BEKIR**, anciennement domicilié et résidant au 10 623, de London, Montréal (Québec) H1H 4H8 et maintenant de domicile inconnu

ASSIGNATION

À : **ULTI BEKIR**, anciennement domicilié et résidant au 10 623, de London, Montréal (Québec) H1H 4H8 et maintenant de domicile inconnu

PRENEZ AVIS QUE les procureurs de **SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPTERSHARE DU CANADA/COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA** ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Longueuil, 1111, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2J6, une copie d'un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire de vente sous contrôle de justice (art. 2757 et suivants C.C.Q.) à votre intention concernant la propriété située au 7045, chemin de Chambly, Unité 102, Saint-Hubert, province de Québec, J3Y 3R6.

À moins que vous n'ayez remis au greffe un avis écrit au plus tard dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'inscription de ce préavis au bureau de la publicité des droits concerné, il pourra être procédé suivant la loi.

Longueuil, le 13 mars 2015

SARAH LEDUC, G.A.C.O. GREFFIER ADJOINT C.S.

APPEL D'OFFRES PUBLIC - TRAVAUX

Arrondissement de Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce



DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU GREFFE

PARC ROSEMARY-BROWN - TRANSFORMATION DE LA PATAUGEOIRE EN JEUX D'EAU 6660, AVENUE MCLYNN - INDEX 0173-000

Soumission: **CDN-NDG-15-AOP-DAI-004**

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **11 h, le mercredi 8 avril 2015**, au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Renseignements : Amar Bensaci, gestionnaire immobilier Téléphone : 514 872-9783

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **17 mars 2015**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.


Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée, et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 17 mars 2015.

La secrétaire d'arrondissement Geneviève Reeves, avocate

Avis public



Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date **le jeudi 26 mars 2015, à 17 h**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 15 h et 16 h 30 au rez-de-chaussée de l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 16 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.


Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 17 mars 2015

Le greffier de la Ville, M^e Yves Saindon

Avis public



Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date **le lundi 23 mars 2015, à 13 h**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

Veuillez noter que la période de questions du public n'aura pas lieu au début de l'assemblée mais à 19 h. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 17 h et 18 h 30 au rez-de-chaussée de l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 18 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Prenez note qu'en prévision de la séance du mardi 24 mars 2015, la période d'inscription débutera à 8 h 30 et le tirage au sort se déroulera à compter de 9 h, et ce, au même endroit, soit dans l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 17 mars 2015


Le greffier de la Ville, M^e Yves Saindon

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-021

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QU'AMENDE) DE MANIÈRE À MODIFIER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES TEMPORAIRES

1. OBJET DU SECOND PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 février 2015 sur le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-021, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté, le 10 mars 2015, un second projet de règlement lequel porte le titre ci-haut mentionné.

Ce second projet contient certaines dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part de personnes intéressées des zones visées et de leurs zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une copie de ce projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. DESCRIPTION DES DISPOSITIONS ET DES ZONES CONCERNÉES

L'objet de ce second projet de règlement vise à prévoir un encadrement spécifique à l'aménagement des stationnements temporaire qui sont situés hors du domaine public et générés par des situations particulières, comme par exemple un chantier de construction.

Ce second projet de règlement s'applique aux zones où des usages de la classe P.6 (utilité publique) sont autorisés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, situées dans les zones visées mentionnées ci-après.

Les personnes intéressées des zones visées numéros 013, 050, 102, 103, 111, 127, 144, 161, 162, 169, 182, 216, 227, 260, 261, 262, 325, 331, 515, 518, 519, 520, 526, 528, 529, 532, 533, 534, 536, 539, 541, 545, 550, 559, 581, 582 et de leurs zones contiguës, incluant les zones numéros P-102 et P-601 de l'arrondissement d'Anjou pourront demander à ce qu'une et/ou l'autre des dispositions du règlement fassent l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter des zones visées et des zones contiguës d'où provient une demande valide.

3. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au secrétariat du bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, au plus tard le **mercredi 25 mars 2015 à 16 h 30**;
- Être signée, dans les cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

4. CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :

1. - **Toute personne** qui, le **10 mars 2015** et au moment d'exercer son droit, n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit une des deux conditions suivantes :
 - Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé dans les zones concernées;
2. - **Une personne physique** doit également, le **10 mars 2015** et au moment d'exercer ses droits, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. - **Une personne morale** qui est habile à voter exerce ses droits par l'entremise de l'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution.

La personne ainsi désignée doit également, en date du **10 mars 2015** et au moment d'exercer ses droits :

- être majeure;
- détenir la citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle; et
- ne pas être frappée d'une incapacité de voter au sens de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

5. Les copropriétaires indivis d'un immeuble qui sont des personnes habiles à voter des zones concernées désignent parmi eux, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne **n'ayant pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre**, à savoir :

- 1° à titre de personne domiciliée;
- 2° à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
- 3° à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;

et qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire.

6. Les cooccupants d'un établissement d'entreprise qui sont des personnes habiles à voter des zones concernées désignent parmi eux, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne **n'ayant pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre**, à savoir :

- 1° à titre de personne domiciliée;
- 2° à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
- 3° à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- 4° à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;

et qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire.

7. Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

3. - Sauf dans le cas d'une personne désignée comme représentant d'une personne morale, ou pour la personne désignée comme représentant de plusieurs personnes morales, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.


5. ABSENCE DE DEMANDES

Les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement de même que la description et l'illustration des zones visées et des zones contiguës de l'arrondissement, ainsi que celles de l'arrondissement d'Anjou, sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës, incluant les zones situées sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.



Donné à Montréal, ce 17^e jour du mois de mars 2015.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/dp-pat

L'ENGAGEMENT À LONG TERME VOUS FAIT PEUR?

Soyez famille d'accueil! La Société pour la Prévention contre la Cruauté envers les Animaux (SPCA) recherche des familles d'accueil pour héberger à court terme chiens, chats, lapins et autres animaux sympathiques jusqu'à ce qu'ils puissent être placés pour l'adoption. Le service de soins vétérinaires est disponible en échange d'une contribution

minime. La nourriture et l'équipement peuvent également être fournis. L'hébergement peut durer quelques jours ou plusieurs mois. Pour en savoir plus sur le programme des familles d'accueil de la SPCA, visitez www.spcamontreal.com ou téléphonez au **514.735.2711, poste 2237.**



Sudoku par Fabien Savary

5	6		2					
					1	2		
	1	7	9					3
3	7		6	2				9
						4		
6							7	
		8				3		
				3				
9	4	1	8			5	2	

Niveau de difficulté : DIFFICILE 2938

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

2	3	1	8	4	9	6	7	5
7	6	9	2	3	5	1	4	8
8	5	4	7	1	6	2	3	9
5	2	7	3	8	4	9	6	1
4	1	8	9	6	2	3	5	7
6	9	3	1	5	7	8	2	4
3	8	2	4	7	1	5	9	6
9	7	6	5	2	8	4	1	3
1	4	5	6	9	3	7	8	2

2937



Aide aux devoirs gratuite partout au Québec!

primaire ET secondaire

514 527-3726
1 888 776-4455
www.alloprof.qc.ca



QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas vers la réhabilitation



SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary

En exclusivité sur le site des Mordus

www.les-mordus.com

Du bénévolat, oui ! Mais où ?

514.842.3351
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTRÉAL
cabm.net

Construire ensemble un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514.982.6606



ACTUALITÉS

VILLE DE QUÉBEC

L'opposition
accuse
l'amphithéâtre
de vampiriser
les autres
infrastructuresISABELLE PORTER
à Québec

La Ville de Québec a décidé de réduire la cadence de ses travaux d'infrastructures notamment pour ménager les automobilistes. Mais l'opposition impute cette décision à la pression des emprunts pour financer l'amphithéâtre.

La Ville de Québec prévoit investir cette année 100 millions dans ses routes, égouts et réseaux d'aqueduc. C'est 20% de chantiers en moins que l'an dernier et deux fois moins d'investissements qu'en 2010. «On est rendus là», a résumé le vice-président du comité exécutif, Jonathan Julien. «On a fait un gros rattrapage et, là, il tire à sa fin.»

Le maire Régis Labeaume était absent lundi en raison d'une mission à New York, mais il avait dit dimanche au *Journal de Québec* vouloir ainsi ménager les automobilistes dérangés par les entraves.

Or selon l'opposition, il s'agit d'un écran de fumée. Le chef de Démocratie Québec, Paul Shoiry, plaide qu'en 2010, la Ville disait que cela prenait au minimum 170 millions par année pour garder les infrastructures en état. «On recommence à prendre du retard. Pourquoi? Parce que l'amphithéâtre pèse lourd sur la dette de la ville.»

Cette année, la ville a prévu investir 577 millions dans l'ensemble de ses immobilisations, dont 44 millions dans l'amphithéâtre.

Le souterrain se porte bien

Des 100 millions prévus pour les infrastructures une bonne partie sera consacrée à l'entretien des chaussées. Le directeur du Service de l'ingénierie, Daniel Lessard, a expliqué que la situation était «problématique» sur ce plan (27% étaient en mauvais état en 2012, 34% étaient jugés «passables»).

Les représentants de la Ville ont ajouté que l'accent avait été mis sur les égouts et les aqueducs ces dernières années pour profiter au maximum des programmes de subventions du gouvernement du Québec. Aujourd'hui, seulement 2,7% des conduites sont jugées vétustes.

Interrogée sur ce qu'elle ferait de plus que l'administration en place, l'opposition a donné l'exemple du bris d'une énorme conduite l'automne dernier sur le boulevard Charrest qui avait causé un important dégât d'eau.

Or en conférence de presse, M. Julien avait dit que cet accident «n'aurait pas dû arriver» et n'était pas lié à la vétusté des infrastructures puisque la conduite n'avait pas atteint sa durée de vie utile. Les réparations à cet endroit ont été réalisées depuis l'incident.

Le Devoir

Le FSC met en demeure Résolu

ALEXANDRE SHIELDS

Le Forest Stewardship Council (FSC) met en demeure Produits forestiers Résolu de cesser ses attaques contre la crédibilité de cette norme internationalement reconnue en matière de saine gestion forestière.

«Nous mettons en demeure Produits forestiers Résolu de cesser immédiatement ses activités et communications discriminatoires et de prendre les mesures correctives et préventives appropriées pour se conformer à l'ensemble des statuts du FSC», écrit son directeur général, Kim Carstensen, dans une lettre publiée lundi sur le site officiel du FSC.

Il rappelle ainsi que des représentants de Résolu s'en sont pris à plusieurs reprises à la crédibilité du processus d'audit du FSC. Ils ont égale-

ment «alimenté ces attaques, notamment en regard de la gouvernance du FSC ainsi que de l'équité et l'impartialité du processus d'audit».

«Nous ne pouvons plus tolérer de tels incidents», conclut M. Carstensen. «La portée et

«La portée et la crédibilité de la certification FSC dépendent de l'intégrité à la fois des sociétés qui demandent la certification et des organismes qui accordent cette certification»

la crédibilité de la certification FSC dépendent de l'intégrité à la fois des sociétés qui demandent la certification et des organismes qui accordent cette certification.»

Résolu a effectivement attaqué à plusieurs reprises la crédibilité de la norme FSC depuis que l'entreprise a perdu quatre certifications, dont deux concernant ses opérations au Lac-

Saint-Jean. L'entreprise a notamment connu des ratés en matière de respect des droits ancestraux de la nation crie. La forestière aurait aussi manqué à ses devoirs en matière de protection de l'habitat critique du caribou forestier, une espèce

menacée de disparition.

Son président-directeur général, Richard Garneau, a toutefois accusé le vérificateur Rainforest Alliance d'avoir cédé devant les demandes de Greenpeace, qui aurait déposé des plaintes concernant les pratiques de l'entreprise.

Il n'en est rien, rappelle le directeur général du FSC dans sa lettre. «La certification FSC est

une mesure volontaire mise à la disposition des sociétés forestières qui veulent démontrer leur engagement à l'égard d'une gestion responsable des forêts en faisant évaluer par une tierce partie indépendante la conformité de leur planification», rappelle-t-il d'entrée de jeu.

20 ans et 30 000 certificats

«À ce jour, ajoute M. Carstensen, le FSC a décerné plus de 30 000 certificats en vertu de ses programmes d'aménagement forestier et de chaîne de traçabilité. Les audits transparents et indépendants du FSC font de ce dernier un leader mondial en matière de systèmes de certification forestière.»

La norme, mise sur pied il y a plus de vingt ans, a établi des critères à respecter pour les forestières, après des décennies

de destruction de vastes étendues de forêts dans plusieurs régions de la planète. Ces critères comprennent notamment le maintien à long terme de la viabilité économique des forêts, le respect de la biodiversité liée aux milieux forestiers, mais aussi des traités internationaux et des droits des peuples autochtones.

Ces principes sont reconnus et acceptés un peu partout dans le monde. Au Canada, par exemple, Rona, Home Depot et IKEA exigent de leurs fournisseurs qu'ils respectent la norme FSC. Même chose pour les achats de papier de banques comme la CIBC, RBC et la Scotia.

Le Devoir a contacté Résolu pour obtenir une réaction à la mise en demeure signifiée par FSC, mais en vain.

Le Devoir



Robert Brunet, prestataire, dénonce la mesure qui le forcerait à déclarer un deuxième colocataire.

L'aide sociale ou l'itinérance

Une coalition demande à nouveau au ministre Sam Hamad de renoncer à réformer le règlement sur l'aide sociale

LAURA PELLETIER

«Les changements au programme d'aide sociale annoncés par le gouvernement du Québec entraîneront de l'itinérance», craint Robert Brunet, 65 ans, lui-même prestataire. Ce dernier s'est joint au cri du cœur de huit organisations, lundi matin.

À l'occasion de la dernière journée de dépôt de mémoires sur le projet gouvernemental, sept organisations membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec ont exigé une fois de plus que le nouveau ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, abandonne le projet de modification du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, annoncé par son prédécesseur, François Blais le 28 janvier dernier.

«Les coupes annoncées appauvriront des personnes qui se trouvent en bas de l'échelle», dénoncent-ils. Ils demandent plutôt une bonification des prestations.

Accès au logement

Avec les nouvelles intentions gouvernementales, un prestataire devra notamment déclarer les revenus qu'il obtient à compter de la deuxième chambre louée, plutôt que la troisième, et ce, dès le 1^{er} juillet.

Cette mesure inquiète particulièrement Ro-

bert Brunet, qui a pris la parole lors de la conférence de presse des différents groupes sociaux. «Lorsqu'on est sur l'aide sociale, il est déjà très difficile de se loger. Prenez un prestataire qui détient le bail d'un cinq et demi. Le nouveau règlement ne lui permettra de sous-louer qu'une chambre. Il n'arrivera plus à payer son loyer. Les quatre et demi et les logements pour une personne ne sont pas une solution, puisqu'ils sont trop dispendieux.»

M. Brunet a vécu cette «difficile recherche de logement» à la suite d'un épuisement professionnel qui l'a forcé à quitter son emploi et qui a été suivi d'une recherche de travail infructueuse. Il a d'abord fréquenté des refuges pour sans-abri, puis a trouvé un logement de deux pièces et demi, qui lui coûtait 80% de ses prestations. «J'allais encore manger à la Maison du Père, en échange de bénévolat, pour arriver», raconte-t-il. La solution pour lui a été de trouver un logement social, «une denrée rare», précise-t-il.

Sam Hamad a refusé d'indiquer s'il était ouvert ou non à changer les propositions de son gouvernement, qui visent à «assurer une plus grande équité entre les prestataires d'une aide financière de dernier recours et les travailleurs à faible revenu». «Il va analyser les commentaires des citoyens, découlant du processus de consultation, avant de se prononcer», a précisé son porte-parole.

Le Devoir

TERRES AGRICOLES

L'UPA appelle Québec à freiner les financiers

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

L'Union des producteurs agricoles (UPA) juge que le phénomène de l'achat des terres agricoles par des groupes financiers est en croissance au Québec et qu'il faut le contrecarrer.

«Pour nous, la situation, elle s'accroît, et on ne peut pas parler de phénomène marginal», a déclaré, lundi, le président de l'UPA, Marcel Groleau, qui comparait devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Cette commission parlementaire, qui s'est donné un mandat d'initiative, doit entendre jusqu'à mardi 18 groupes au sujet de l'accaparement des terres agricoles par des fonds d'investissement.

L'UPA propose de limiter à 100 hectares, pour une période de trois ans, l'aire maximale d'une terre qui pourrait acheter un individu ou une entreprise, le temps de définir les moyens d'encadrer et de contrer la «financiarisation» des terres agricoles. Selon Marcel Groleau quatre indices montrent qu'il s'agit d'un phénomène grandissant: la hausse fulgurante du prix des terres, l'augmentation du nombre de transactions foncières agricoles, la présence accrue de fonds d'investissement dans le marché des terres et l'ampleur des transactions.

Explosion de 600%

Ainsi, le prix des terres a augmenté de 600% depuis 1990 (les dernières données sont celles de 2013), ce qui dépasse la croissance de la valeur de la production. En cinq ans, le nombre des transactions a progressé de 1605 à 2678, un bond

de 67%. Pendant cette période, 15 sociétés financières, dont la Banque Nationale, PANGEA (un fonds dirigé par Charles Siros), Agriterra, Partenaires agricoles S.E.C., Solifor, Haig et FIRA, auraient acquis plus de 27 000 hectares de terres en culture, a colligé l'UPA. «Pour un fonds d'investissement, c'est intéressant d'acheter ou d'avoir dans son portefeuille des actifs aussi sûrs», estime son président. «Dans ce contexte, un jeune de la relève peut difficilement espérer rentabiliser l'achat de terres.» PANGEA a déboursé 26,3 millions pour acquérir 4131 hectares, dont la

moitié au Lac-Saint-Jean, soit l'équivalent de 40 fermes familiales. Cette société s'associe à des agriculteurs pour cultiver les terres, mais la plus-value foncière lui revient totalement. Les régions du Témiscamingue, de Kamouraska et du Témiscouata sont également dans la mire des spéculateurs.

La Fédération québécoise des municipalités a proposé d'empêcher des investisseurs d'acquérir des terres agricoles le temps de bien documenter le phénomène. Son président, Richard Lehoux, s'en inquiète. «Il faut toujours rester dans la perspective d'une occupation dynamique du territoire, ce qui veut dire des fermes familiales», a-t-il fait valoir.

En revanche, le Conseil des entrepreneurs agricoles, qui regroupe 2500 agriculteurs hostiles à l'UPA, a défendu le libre marché. Son président, Jacques Cartier, a dit s'opposer à tout contrôle des achats de terres, bien qu'il ait des doutes sur le modèle d'agriculture préconisé par les fonds d'investissement.

Le Devoir

Un conseiller de la
Ville de Montréal
candidat du PC

Alors que le ministre conservateur des Affaires intergouvernementales, Denis Lebel, se prépare à annoncer qui sera le candidat de son parti dans la circonscription de Ville-Marie-Le Sud-Ouest-Îles-des-Soeurs, des informations qui circulent indiquent qu'il s'agira de Steve Shanahan, conseiller au municipal dans Ville-Marie, dans l'équipe du Vrai changement pour Montréal, ancien parti de Mélanie Joly. Joint par *Le Devoir*, il a indiqué, «avec regret», ne pas «pouvoir» confirmer la rumeur ni la démentir. Il ne pouvait pas non plus affirmer s'il avait démissionné de son poste de conseiller ni s'il prévoyait le faire.

Le Devoir

Piétons: les rails jugés plus sécuritaires que les viaducs

JEANNE CORRIVEAU

Les piétons préfèrent traverser illégalement les voies ferrées plutôt que d'emprunter les viaducs parce qu'ils s'y sentent davantage en sécurité et qu'ils n'aiment pas les détours. C'est ce qu'a fait valoir lundi un spécialiste en santé publique devant le juge de la Cour du Québec qui entend la cause d'une citoyenne ayant reçu un constat d'infraction de 146\$ pour s'être trouvée à proximité des voies ferrées qui séparent le Plateau Mont-Royal et Rosemont-La-Petite-Patrie.

Nathalie Casemajor s'était fait épingle par un policier du Canadien Pacifique (CP) le 26 février 2011 alors qu'elle circulait sur l'emprise du CP dans le secteur du Mile-End. Cofondatrice du Collectif pour les passages à ni-

veau, M^{me} Casemajor a soutenu que, ce jour-là, elle cherchait à documenter la nécessité d'une traverse piétonne dans ce secteur du Mile-End.

Lors de la deuxième journée d'audience lundi, M^{me} Casemajor a fait témoigner deux experts favorables à l'aménagement de passages à niveau.

Médecin spécialisé en santé communautaire à la Direction de la santé publique de Montréal, le D^r Patrick Morency a expliqué que les piétons choisissent leur itinéraire en fonction de la durée du chemin à parcourir, mais que le sentiment d'insécurité guidait aussi leur décision. A Montréal, la majorité des piétons sont blessés sur les artères achalandées telles que la rue Saint-Denis et le boulevard Saint-Laurent. Les rails paraissent donc plus sécu-

ritaires aux piétons même s'ils risquent un constat d'infraction, a-t-il soutenu.

Accidents rares

De son côté, Jean Décarie, urbaniste à la retraite de la Ville de Montréal, a rappelé qu'à l'époque industrielle les passages de trains étaient fréquents dans le secteur du Mile-End et que les ouvriers traversaient les voies constamment sans entraves. Aujourd'hui, les trains sont moins nombreux, mais les piétons ne sont plus libres de circuler. Pourtant, les accidents sont rares et, dans ce secteur de la ville, le dernier incident remonterait à plus de 15 ans lorsqu'un adolescent avait eu la jambe sectionnée alors qu'il tentait de peindre des graffitis sur un wagon.

Le juge Louis Duguay a rappelé à plusieurs reprises qu'il n'avait pas à se prononcer sur la pertinence ou non d'aménager des passages pour piétons, mais qu'il devrait déterminer si Nathalie Casemajor avait une «excuse légitime» pour justifier sa présence sur le terrain du CP.

M^{me} Casemajor espère que, dans sa décision — qui doit être rendue le 4 juin prochain —, le juge fera des commentaires sur l'implantation d'un passage piétonnier dans le secteur.

Rappelons que la Ville réclame depuis des années des passages à niveau. En février dernier, lors d'un voyage à Toronto, le maire Denis Coderre avait rencontré le chef de la direction du CP, Hunter Harrison, pour discuter de cet enjeu.

Le Devoir

60 000 \$ et
des possibles

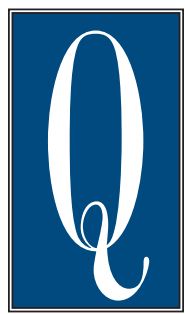
Une entente pourrait bientôt être officialisée entre le CP et la Ville de Montréal au sujet de la remise en état du Champ des possibles, situé dans le Mile-End, dont une portion avait été rasée par erreur par la compagnie ferroviaire en octobre dernier. L'entreprise ferroviaire avait utilisé le terrain qui appartient à la Ville pour effectuer des travaux. Elle avait par la suite admis son erreur et présenté ses excuses. L'arrondissement du Plateau Mont-Royal a conclu une entente de principe avec le CP pour que celui-ci verse 60 121,32\$ pour la réhabilitation du terrain qui appartient à la Ville. Le comité exécutif devra approuver la proposition.

ÉDITORIAL

MINE ARNAUD

Manque de distance

Le gouvernement a beau s'emballer, le projet de Mine Arnaud à Sept-Îles reste aussi opaque, en ce lundi où le feu vert lui a été donné, qu'il l'est depuis un an. Il faut faire confiance, semble-t-il. Tout un acte de foi alors que Québec est non seulement juge et partie du projet, mais en démarche de vente de son grand œuvre: le Plan Nord. La distance manque dans cette affaire et il faudrait être confiant?



JOSÉE BOILEAU

Qui a vraiment douté que le controversé projet de mine d'apatite à ciel ouvert à Sept-Îles serait autorisé? En dépit du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui, en février 2014, posait une foule de questions sur ce projet qu'il jugeait inacceptable et à modifier, les libéraux de Philippe Couillard lui ont toujours donné leur appui.

De toute manière, Sept-Îles ou ailleurs, le scénario ne change pas: la perspective de créer des emplois l'emporte sur toutes les réserves, et rares sont les élus qui y résistent. Sept-Îles s'est déchirée sur Mine Arnaud, et des manifestations ont été organisées tant par les pour que par les contre. Mais c'est à la manifestation d'appui au projet que s'étaient rendues les candidates libérale, péquiste et caquiste de la région lors de campagne électorale du printemps dernier — même si elles s'abritaient derrière la nécessité que les exigences du BAPE soient respectées.

Elles le seront, a finalement dit lundi le ministre du Développement durable et de l'Environnement, David Heurtel, flanqué du ministre des Ressources naturelles, Pierre Arcand, et du ministre délégué aux Mines, Luc Blanchette. Mais le dévoilement des études qui corrigent les lacunes notées par le BAPE est à venir et Québec ne nous dit pas comment il s'assurera que les engagements pris par Mine Arnaud seront respectés. On va de l'avant avant d'être transparent et, en cas de problème, il y aura un système de gestion des plaintes.

«Soyez rassurés...», répétait le ministre Heurtel. Mais ce n'est pas une affaire de confiance! Il faut s'en tenir aux faits. Et ceux qui touchent la contamination de l'air et de l'eau, la stabilité des sols, le niveau sonore (il y aura une explosion par jour pendant les 28 années d'exploitation de la mine), la cicatrice en ville (la plus grande mine à ciel ouvert en zone habitée au Québec) et la viabilité économique même du projet (le prix de la tonne de phosphate qui sera exploité ne cesse de baisser vu l'importance de la production mondiale) n'ont pas été mis sur la place publique depuis le rapport du BAPE.

Et même s'il s'agissait de confiance... C'est le gouvernement qui, par l'entremise d'Investissement Québec, s'est lancé dans cette affaire pour créer, en partenariat avec la firme norvégienne Yara, Mine Arnaud inc. (Un troisième partenaire, exploitant de mine, se joindra à eux, apprenait-on lundi. Qui? Encore le silence.) Les millions déjà investis par Québec et sa détermination à lancer le Plan Nord en se posant lui-même comme modèle à suivre annonçaient l'affaire entendue: non, le bras droit gouvernemental n'allait certainement pas bloquer ce que le bras gauche faisait! Québec n'avait aucun intérêt à se montrer transparent, comme l'exigerait pourtant l'idéal démocratique pour un projet aussi important, aux conséquences environnementales indéniables et qui aura cours pendant des décennies.

On comprend que la région a besoin des emplois promis, et l'économie est évidemment un facteur dont il faut tenir compte. Mais le rôle des élus devrait être d'encadrer les entreprises avant de les applaudir, de rassurer les citoyens preuves à l'appui avant de donner des feux verts. Et d'avoir une vision moins univoque du développement: au XXI^e siècle, s'assurer de la qualité de vie et de l'environnement, c'est aussi miser sur l'avenir et la prospérité du Québec.

ÉGYPTE

Le Moubarak nouveau

Égypte réinventée? Tandis que le monde se désolait en fin de semaine du conflit épouvantable qui déchire la Syrie depuis maintenant quatre ans se tenait au Palais des congrès de Charm El-Cheikh, sur la mer Rouge, la Conférence économique internationale sur l'Égypte, un exercice immoral de légitimation du nouvel autocrate égyptien Abdel Fattah Al-Sissi — exercice auquel participaient 25 chefs d'État et quelque 2000 investisseurs, consultants, diplomates, représentants gouvernementaux... Une vraie farce, mais une farce sinistre — à laquelle s'étaient jointes l'ensemble des oligarchies occidentales que nous élisons et qui nous gouvernent.

Il aura été plutôt dérangeant d'entendre le secrétaire d'État américain, John Kerry, pleurer tout à la fois sur la Syrie, ouvrir la porte à des négociations avec son président, Bachar El-Assad, et censurer la volonté «réformiste» d'Al-Sissi, «élu» aux élections de mai 2014 avec 96,91% des voix: «Je vous promets, au nom du président Obama, le plein soutien des États-Unis dans ce voyage vers la sécurité, la prospérité partagée et la paix que le peuple égyptien désire et mérite», a-t-il déclaré tout en annonçant à demi-mot que l'embargo imposé au Caire il y a deux ans sur l'aide militaire américaine allait être bientôt levé.

Autre morceau choisi parmi les discours admiratifs prononcés pendant cette conférence, celui de Tony Blair, ex-premier ministre britannique: «Je crois que, pour la première fois... vous avez en Égypte un leadership qui comprend le monde moderne.» Christine Lagarde, directrice générale du FMI, a elle aussi rendu hommage au maréchal, un homme que Human Rights Watch a jugé responsable du massacre d'un millier de manifestants, commis au lendemain du coup d'État militaire de juillet 2013 contre la brève présidence de Mohamed Morsi et son gouvernement des Frères musulmans.

Porteur de paix et de modernité? Le Printemps arabe de 2011, fondé sur des revendications de démocratie et de justice, a pourtant été écrasé, et bien écrasé, en Égypte. Il y a des limites à réécrire l'histoire. La traque à tout ce qui ressemble de près ou de loin à un «islamiste» n'a rien épargné. C'est par milliers que les opposants politiques croupissent en prison.

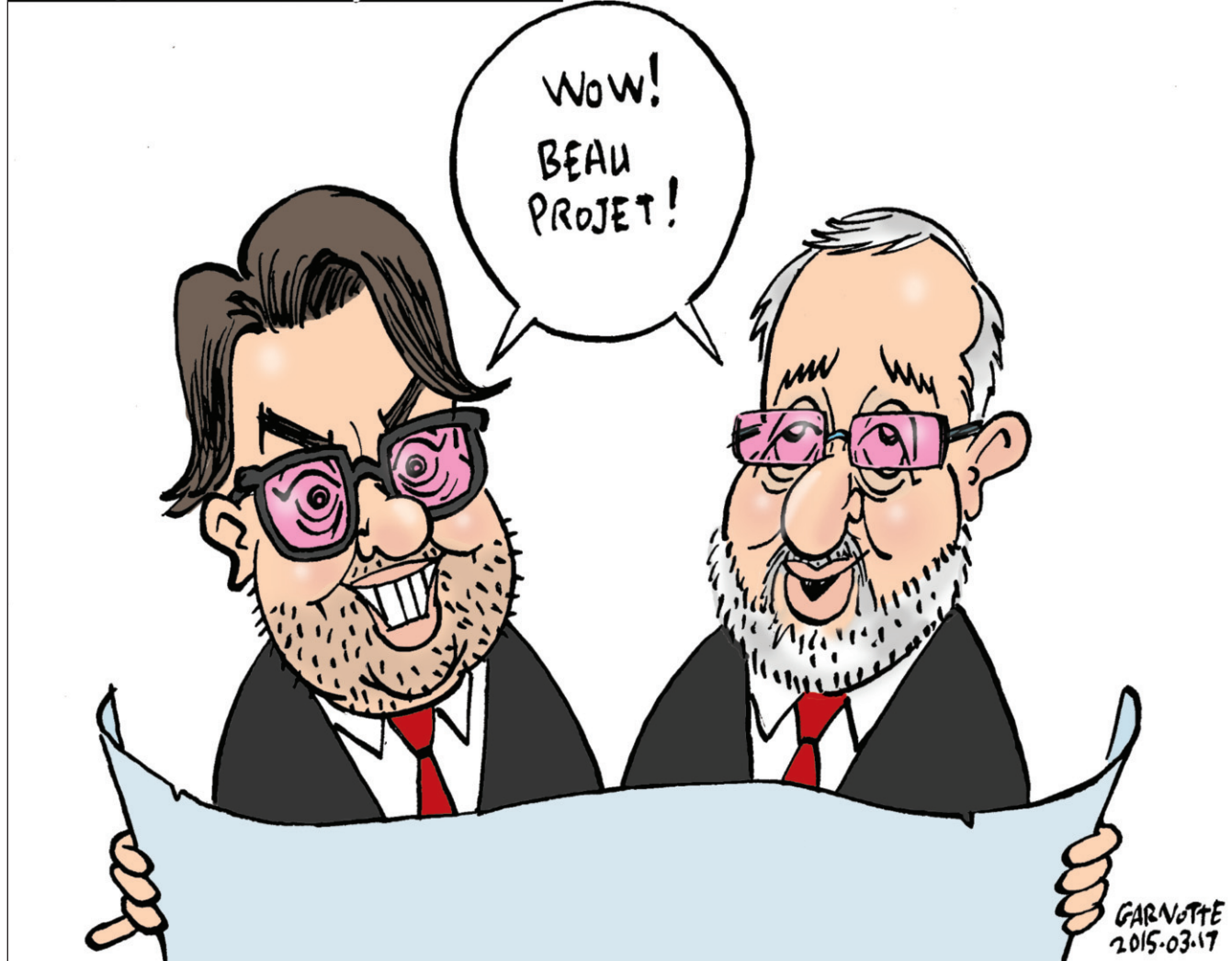
Par tout cela les consciences n'ont pas été troublées à Charm El-Cheikh, où les contrats ont plu en dizaines de milliards de dollars. La répression peut poursuivre sa course. La corruption aussi. Pourvu qu'Al-Sissi continue, avec détermination, de libéraliser son économie... Comme s'y était en fait appliqué avant lui Hosni Moubarak, dont le FMI louangeait en son temps la dictature pour son modèle néolibéral fondé sur l'investissement étranger... Il y aura d'autres printemps, inévitablement.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

LES MINISTRES HEURTEL ET ARCAND EXAMINANT LE PROJET DE LA MINE ARNAUD À SEPT-ÎLES...



L E T T R E S

Santé: la bonne entente à Sherbrooke

Dans l'excellent article du 14 mars «Le mauvais karma du CHUM», le professeur émérite Pierre Audet-Lapointe fait référence aux solutions que leurs autorités ont trouvées, dès la fondation de la Faculté de médecine de Sherbrooke et du CHUS, pour assurer l'atteinte de leurs objectifs particuliers et la croissance dans l'harmonie des deux institutions. Et ce, d'ailleurs, sous l'impulsion première de trois médecins montréalais les docteurs LaSalle, Beauregard et LeClair déçus des attermolements incessants du projet d'un CHU à l'Université de Montréal: il y a de cela plus de 50 ans!

Depuis, la faculté de médecine de Sherbrooke et le CHUS, en partenariat, ont eu une croissance remarquable, dans l'harmonie, et ont su, par leurs enseignements avant-gardistes et l'exemplarité de leur approche, répondre aux attentes et aux besoins de la population québécoise. [...] En 1966, ce système de gestion était nouveau au Québec, mais pas ailleurs: je l'avais vécu pour ma part, à ma demande, dès 1960, à l'Université Queen's de Kingston, Ontario. Et il a été adopté *mutatis mutandis* par de nombreux milieux médicaux universitaires.

Bien sûr, au début, d'aucuns ont regimbé accusant le système d'être socialisant (lire: moins payant!). Mais, à l'expé-

rience, même à l'occasion de la fusion des hôpitaux de Sherbrooke, tout s'est fait en harmonie et le milieu médical sherbrookoïse ne connaît plus de dissensions *town and gown*.

Pour plus de détails sur le système sherbrookoïse qui n'est en somme qu'une variante d'un système plus généralisé en Amérique du Nord (et de plus en plus en Europe), lire de Denis Goulet: *La Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke 1966-2006. 40 ans de leadership et d'innovation pour une société en santé.* Jean de Margerie Le 14 mars 2015

De la propagande

Le Parti conservateur ne recule devant rien pour justifier l'adoption du projet de loi C51 sur le terrorisme. L'ineffable ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, en fournit la preuve en se servant de l'Holocauste pour justifier certaines mesures contenues dans la législation.

M. Blaney aurait intérêt à lire la littérature sur la propagande nazie, notamment les textes se rapportant au chef de la propagande, Joseph Goebbels. Celui-ci a développé la théorie du grand mensonge, à savoir que plus le mensonge est gros et plus il est répété, plus les gens auront tendance à le prendre pour la vérité.

Philippe Dorais Sherbrooke, le 14 mars 2015

Un allié bien malcommode

Contrairement à la Suède, le Canada a peur d'irriter un (étonnant) allié dans la lutte contre la barbarie (!) et surtout, peut-être, un client bien friqué. Mais en maltraitant un homme que nous considérons déjà comme un des nôtres, l'Arabie saoudite, elle, n'est-elle pas en train de nous irriter souverainement?

François Thérien Montréal, le 13 mars 2015

Le niqab doit être interdit

Je ne comprends vraiment pas pourquoi il y a toujours un débat autour du port du niqab. Le port de ce vêtement ne devrait être permis qu'en privé, soit dans sa résidence ou dans un lieu de culte. Pour tous les autres endroits, y compris sur la voie publique, il doit être interdit. Pourquoi? Parce que, en Occident du moins, la vue du visage découvert fait partie intrinsèque des rapports sociaux en public. C'est un prérequis pour l'exercice de ses droits et libertés.

Ceux-ci s'insèrent toujours dans le monde réel et ce monde exige que les rapports interpersonnels se fassent à visage découvert. Ce qui me semble une évidence sur laquelle il ne faut pas transiger. Sur cette question, Justin Trudeau et le ministre conservateur Tony Clement se trompent complètement.

Michel Lebel Entrelacs, le 11 mars 2015

L I B R E O P I N I O N

Vers un Bloc orange?

SIMON COUILLARD
 Enseignant en philosophie,
 cégep de Victoriaville

Ceux qui découvrent aujourd'hui que Thomas Mulcair, avec son récent appui au port du niqab lors des cérémonies d'assermentations de citoyenneté, n'est peut-être pas un «champion du Québec» devraient écouter ce que dit et répète le principal intéressé depuis toujours.

Dans une entrevue réalisée avec Evan Solomon pour l'émission *Power and Politics* du 5 mars 2014, soit alors que débute la campagne électorale au Québec, Mulcair se défend timidement d'abriter des nationalistes dans son parti. Il se fait aussi accuser de promouvoir la règle du 50%+1 qui s'appliquerait lors d'un éventuel référendum québécois. Et que répond-il? La règle aurait pour but de clarifier, dans la tête des électeurs confus, l'impact dramatique d'un vote pour la souveraineté. «J'ai une réputation», répète-t-il en référence à sa feuille de route fédéraliste. Mulcair fait ensuite une pause, fixe l'animateur droit dans les yeux et ajoute en appuyant sur chaque mot: «Je me suis battu pour garder le Québec dans le Canada. C'est une partie de ma vie et ça fait partie de l'histoire!» Les Canadiens anglais peuvent donc

être rassurés. Mais l'animateur n'est pas convaincu et presse le chef du NPD de questions sur son refus de donner son appui au PLQ (ce que M. Solomon semble souhaiter très fort) pour les élections qui s'en viennent. Mulcair tente une pirouette: comme il n'y a pas de NPD-Québec, il s'abstient de donner la consigne à ses députés de prendre position. Cependant, il insiste pour dire que l'élection du PQ serait un événement «tragique». Son intervieweur reprend alors la balle au bond: «Si c'est si tragique, pourquoi ne pas appuyer ouvertement Philippe Couillard?» C'est à ce moment que Mulcair perd contenance et balbutie: «Le passé étant garant de l'avenir» [en français], je laisse les gens devenir pour qui je voterai», avant d'ajouter que le candidat libéral de sa circonscription est un très bon ami...

Ce n'est là qu'un des exemples du genre d'écartèlement auquel s'oblige le chef du NPD. Ses souhaits pour la fête nationale du Québec en juin dernier, alors que se tenaient des élections partielles où les candidats du parti se sont fait lessiver, avaient la même allure étrange que son appui au PLQ. Il semble bien que le NPD n'en profite pas, d'ailleurs: alors que le parti se situait aux alentours de 25% à pa-

reille date l'an dernier, selon le site threehundredeight.com, sa moyenne est d'un peu moins de 20% aujourd'hui. Le NPD étant premier dans le Québec francophone, le pourcentage est substantiellement plus bas dans le ROC (*Rest of Canada*) où il se trouve troisième partout, et de loin. Il n'y a qu'en Colombie-Britannique que son score est supérieur à 20% des intentions de vote (21,7% en moyenne, contre 33,4% pour les libéraux). Une course à deux se profile aujourd'hui au Canada, entre conservateurs et libéraux.

Le vote pour le NPD en 2011 portait un espoir: celui d'une collaboration entre fédéralistes et indépendantistes au Québec pour tendre la main au ROC. En 2015, la lutte qui se profile jette une nouvelle lumière sur ce compromis. Si les Québécois peuvent infléchir le résultat des prochaines élections, ils subissent néanmoins un duel qui a été décidé par d'autres. Peut-être que Michael Ignatieff avait raison quand il déclarait à l'émission *Newsnight Scotland* en avril 2012 que «le problème est que nous n'avons plus rien à nous dire désormais». Dans ce contexte, ni les Québécois ni les Canadiens n'ont d'utilité pour le parti de M. Mulcair.

IDÉES

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-EUROPE

Les risques des réticences françaises

RICHARD OUELLET

Professeur titulaire de droit international économique, Faculté de droit, Université Laval

Le 4 mars, dans le cadre de sa visite officielle en France, Philippe Couillard rencontrait Matthias Fekl, le secrétaire d'État français chargé du commerce extérieur. M. Fekl a alors présenté au premier ministre québécois l'essentiel des réticences françaises à l'égard de l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne (AECG) signé en septembre 2014 et que les parties signataires doivent maintenant ratifier. Parlant au nom du gouvernement français, M. Fekl a fait valoir que le mécanisme d'arbitrage des différends entre investisseurs et États que prévoit l'AECG doit être entièrement repensé ou retiré de l'accord.

Prudemment, le premier ministre s'est contenté d'indiquer qu'il ne partageait pas tout à fait les vues du secrétaire d'État. Le contexte diplomatique ne permettait sans doute pas à la délégation québécoise d'aller plus avant sans froisser ses hôtes. Mais maintenant qu'une réouverture des négociations est demandée, il est peut-être temps que certains arguments soient présentés de façon un peu plus directe à nos cousins français.

Les dispositions de l'AECG qui prévoient l'arbitrage investisseur-État ne sont pas particulièrement novatrices. Des dispositions du même genre existent dans plus de 3000 traités bilatéraux de par le monde. Des dizaines d'accords de libre-échange contiennent aussi ce type de recours. Avant que le traité de Lisbonne ne prévienne que la protection des investissements relève de l'UE et non plus des États membres de l'Union, la France avait signé 104 accords de protection des investissements, dont un grand nombre comportaient des clauses de ce type. Sur le plan multilatéral, la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États (Convention CIRDI) de 1965 prévoit une procédure d'arbitrage finement réglée que les États parties peuvent voir appliquer dans les conflits les impliquant ou impliquant leurs nationaux. La France est partie à la Convention CIRDI depuis 1967. Encore récemment, elle a désigné huit de ses plus éminents juristes pour être arbitres ou conciliateurs dans des procédures CIRDI. Au moins 31 fois, des ententes françaises se sont prévalues d'un mécanisme CIRDI.

On se souvient qu'en 1998 le gouvernement Jospin avait largement contribué à faire capoter les négociations de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Pourtant, dans les années qui ont suivi, la France a maintes fois ratifié des dispositions identiques à celles qu'elle



Philippe Couillard a rencontré Matthias Fekl (à droite), secrétaire d'État chargé du commerce extérieur.

avait dénoncées. Et les accords de protection des investissements ont proliféré dans le dernier quart de siècle. On peut se demander aujourd'hui ce que la France espère du rejet d'un système qu'elle a à la fois décrié et promu.

Le rejet d'un système éprouvé

Pour expliquer les craintes françaises, Matthias Fekl a évoqué des recours engagés contre l'Allemagne (retrait de programmes nucléaires) et contre l'Australie (règles d'étiquetage neutre pour les paquets de cigarettes). Des décisions finales ne sont pas rendues dans ces affaires. Certes, des décisions arbitrales parfois choquantes ont pu être rendues en faveur d'investisseurs qui demandaient réparation après l'application de mesures gouvernementales bien légitimes. Certes, le système de règlement des différends par l'entremise d'arbitrages n'est pas le plus transparent. Mais les reproches que l'on fait à l'arbitrage investisseur-État peuvent être faits à bien des organismes.

Il faut répondre aujourd'hui aux représentants de l'UE que la jurisprudence en droit des investissements étrangers est désormais plus prévisible et plus équilibrée. Les États peuvent arriver à démontrer que leurs mesures d'intérêt public, si elles portent atteinte aux intérêts des investisseurs étrangers, ne donnent pas forcément droit à une réparation. Les Canadiens, liés aux États-Unis par l'ALENA et son fameux chapitre 11, sont bien placés pour en témoigner. L'affaire Centurion n'a pas ébranlé nos systèmes universels d'as-

surance-maladie. Le recours de Dow Chemicals n'a pas empêché le gouvernement du Québec d'interdire le pesticide 2,4-D.

Au lieu de se mettre en marge d'un système qui gagne en ampleur et en précision, la France et l'UE auraient grand avantage à contribuer à construire un droit international des investissements permettant un juste équilibre entre protection des investisseurs et nécessaires pouvoirs publics.

Après cinq ans de négociations, demander le retrait des dispositions sur l'arbitrage investisseur-État est particulièrement maladroit et envoi de bien mauvais signaux aux partenaires économiques de l'UE. Que vaut le mandat des représentants de la Commission européenne à la table des négociations? Que vaut l'accord de principe de 2013 et la signature officielle de 2014?

Les États-Unis — qui ont entamé avec l'Union les négociations en vue de conclure le Transatlantic Trade and Investment Partnership (T-TIP) — risqueraient de ne pas comprendre cette volte-face européenne et, face à un partenaire semblant inconstant, pourraient vouloir ralentir les négociations. Le pouvoir exécutif américain pourra se consoler en consacrant tous ses efforts à faire aboutir les négociations du Trans-Pacific Partnership, qui regroupe 12 pays, dont le Japon, l'Australie, et Singapour. L'UE n'a pas de telle option de rechange. Pour le Canada et le Québec, l'heure n'est pas à concéder quoi que ce soit à l'UE. Le contexte politique, économique et juridique met toute la pression de l'autre côté de l'océan.

LA LANGUE DE MOMMY

Parti pris et après

LISE GAUVIN

Écrivaine, critique littéraire et collaboratrice au journal Le Devoir

Il y a une cinquantaine d'années, les rédacteurs de la revue *Parti pris*, reprenant à leur compte le diagnostic du Frère Untel concernant l'état de la langue parlée au Québec, considèrent que cette question ne saurait se discuter sans une analyse préalable de la situation politique et du statut social accordé à cette langue. Prenant conscience de l'état de demi-colonialisme dans lequel se trouve alors le Québec, ces écrivains perçoivent la dégradation de leur langue comme effet de cette domination. Elle devient pour eux symptôme et cicatrice. Poètes et romanciers s'engagent alors dans une pratique volontariste d'une « langue humiliée », langage vernaculaire montréalais appelé joul et parlé par les classes laborieuses. Dans la situation particulière du Québec des années 1960, leur pratique diffère de l'usage du parler populaire utilisé jusque-là dans les romans, « effets de réel » à portée décorative. Écrire est alors un acte de dévoilement qui s'affirme tout autant acte de rébellion et de contestation. Le désir de réalisme, ou l'intention de « faire vrai », s'y affiche comme un réel parti pris. Décrire devient d'écrire, soit une interrogation sur le pourquoi et pour qui écrire. Une pratique du soupçon.

La polémique qui suivit, la fameuse « querelle du joul », fut déterminante : elle a servi de catalyseur à une génération d'écrivains qui, sans vouloir proposer un « système littéraire » fondé sur le parler populaire montréalais ni une nouvelle langue différente du français, a tenu à revendiquer la liberté entière du créateur. Et Gérard Godin de préciser : « *Le bon français est l'avenir souhaité du Québec, mais le joul, c'est son présent.* » Cependant, on s'est vite rendu compte que cette langue humiliée était devenue, sous la plume d'un Jacques Renaud dans *Le cassé*, un véritable blues de la dépossession et avait donné lieu, dans *Les cantouques* de Godin, à une poésie démaquillée, parodique et tendre.

Quelques années après l'aventure de *Parti pris*, alors que la revue cesse ses publications, en 1968, des *Belles-Sœurs* en colère font leur apparition sur la scène d'un théâtre subventionné, le Rideau-Vert, et relançant la polémique. Et Tremblay d'avoir à son tour besoin de se défendre et d'expliquer. Il dit faire un théâtre de « *claquer sur la gueule* » et du joul une arme politique, une arme linguistique, mais au second degré, sans démonstration apparente. Il avoue aussi avoir littérairement le joul. Bien vite, le succès hors frontière vient légitimer son projet. Le critique du *Monde* Jacques Cellard écrit en 1973 que « *la pièce est en joul comme Andromaque est en alexandrins parce qu'il faut une langue à une œuvre et une forte langue à une œuvre forte.* »

Les coups de poing de Mommy

On croyait le débat clos. Voilà qu'il surgit de nouveau avec *Mommy*, du très talentueux Dolan — qui lui-même s'exprime aussi bien en français qu'en anglais. La langue des personnages fait problème et attire l'attention. On reproche au cinéaste ses dialogues que l'on pourrait décrire comme ayant recours à « une langue verte, populaire, et quelquefois française », mots avec lesquels Godin expliqua ses *Cantouques*. Mais cette langue, qualifiée de « *sabir argotique* » par le critique de *Libération* qui dit en comprendre la musique plus que le sens, est surtout réservée aux situations de choc entre l'adolescent et sa mère. À côté de ce registre de l'excès, de l'outrance, de la démesure, existe celui de l'aphasie, de l'impuissance à parler représenté par la voisine, incapable de dire ses sentiments. Celui encore de la directrice d'établissement à l'accent pointu et au discours concédant. Celui enfin de la langue normative, évoquée par la possibilité d'un travail de traduction effectué par la mère avec l'aide du dictionnaire. Traduction présente également dans les sous-titres rendus nécessaires pour le public francophone hors Québec (même parfois pour le public québécois).

Il est difficile de croire que cette thématique de la langue n'a pas été consciemment orchestrée par un réalisateur soucieux du moindre de ses effets. Emprisonnés dans leur relation fusionnelle, la mère et le fils entonnent un nouveau blues de la dépossession, ou plutôt une sorte de rap urbain désespéré et provocant. Mais alors que pour les écrivains de *Parti pris*, il s'agissait au départ de dénoncer l'état de désintégration d'une langue, le propos, ici, sert davantage à dévoiler l'indifférence d'une société devant la souffrance en utilisant les mots comme autant de coups de poing lancés au visage des spectateurs. Une langue symptôme, là encore, qui renvoie à plus de questions que de réponses.

« Il est difficile de croire que cette thématique de la langue n'a pas été consciemment orchestrée par un réalisateur soucieux du moindre de ses effets »

Autour des soins, une nouvelle éthique féministe

MAÏTÉ SNAUWAERT

Professeure adjointe, Université de l'Alberta

L'éthique du « care », parfois traduite par éthique du soin, du souci, de la sollicitude, de l'attention, place au cœur du projet politique et social le lien humain, la préservation de l'environnement et des espèces, la prise en compte des vulnérabilités. Un constat la fonde : pour que certains parviennent à réaliser l'idéal occidental de l'individu libre, entrepreneur et volontaire, sur lequel repose l'édifice idéologique et économique néolibéral, il faut que d'autres, dans l'ombre, garantissent l'entretien des conditions matérielles de cette réussite. Par les soins prodigués aux enfants, aux malades, aux personnes âgées; le souci pour l'alimentation, la santé et l'hygiène; l'entretien des lieux de vie et de travail, ils libèrent et autorisent l'efficacité de ceux qui produisent les richesses.

Or, cette nouvelle éthique montre qu'un seul de ces aspects du fonctionnement social est valorisé tandis que l'autre, considéré comme subsidiaire, est faiblement salué, non déclaré ou non rémunéré et réservé à des tranches de population elles-mêmes considérées comme subsidiaires : femmes et hommes immigrés de couleur. Le projet de cette nouvelle éthique est de faire reconnaître et de valoriser le caractère essentiel des activités de « soins » pour la préservation et la croissance du monde humain.

L'éthique du soin naît en 1982

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages de leur publication. Cette semaine, un extrait du dernier numéro de la revue *Liberté* (n° 307, printemps 2015, revueliberte.ca).



de la critique féministe, proposée par la psychologue Carol Gilligan. Elle s'inspire du modèle dominant de l'éthique de la justice. Dans un exemple célèbre de la psychologie du développement moral, le « dilemme de Heinz », Lawrence Kohlberg interroge deux enfants pour savoir si Heinz, homme sans argent, à l'étranger, dont la femme est mourante, devrait voler le médicament qui permettrait de la sauver. Le garçon, Jake, est favorable à ce vol, espérant une clémence ultérieure du juge basée sur les circonstances atténuantes. La fille, Amy, considère une alternative : Heinz devrait en parler avec sa femme, devrait chercher une façon d'emprunter de l'argent ou de s'entendre avec le pharmacien. Cette réponse, au lieu de reposer sur le système de justice établi, demande à chacune des parties en présence de participer à la résolution morale, faisant de la relation entre les personnes impliquées l'assise de la décision.

Pourtant, sa réponse est jugée moins morale par Kohlberg, qui estime que « le degré le plus élevé de raisonnement moral met en œuvre des principes de justice abstraits et

impartiaux ». Résistante, obstinée, la voix d'Amy sort du schéma universaliste qui place le principe théorique avant les situations particulières; la loi avant les personnes qu'elle est censée protéger.

Une éthique féministe, mais pas féminine

Cette voix différente s'inscrit dans l'interstice laissé vacant par la polarité de l'éthique de la justice. Au cœur de l'évaluation morale et de la prise de décision, elle place la considération pour l'humain et les situations singulières qu'il vit. Refusant de déshumaniser le politique, elle préfère la jurisprudence à la loi. Si elle est utopique, c'est en ce qu'elle part du principe que toute situation peut être résolue dans la relationalité qu'elle implique entre des individus humains, vivants, réels. Aussi difficile leur conciliation soit-elle, c'est cette tâche qu'elle situe au cœur du processus d'effectuation de la justice, et dont elle fait la modalité et la finalité mêmes du travail moral.

L'éthique du « soin » place la vulnérabilité au cœur de sa conception de l'humain et, partant, au cœur de sa conception de la jus-

te. En considérant que chaque individu est à tout instant immergé dans un réseau de relations qui lui permet d'être et de devenir, « elle creuse les dessous de l'individualisme et en révèle les présupposés négatifs », écrit Fabienne Brugère. Dans des sociétés occidentales qui mettent l'accent sur la réussite, le succès, l'autonomie, et considèrent la fragilité ou l'interdépendance comme des faiblesses et des obstacles à la productivité et à l'efficacité, les pratiques reliées aux soins ont été jugées comme indignes d'occuper le devant de la scène politique. Pourtant, l'efficacité tant valorisée socialement est possible grâce à l'effacement de personnes dans des emplois de service, de maintien, d'assistance.

Le terme anglais de « care » rend bien ces multiples fonctions essentielles au maintien du corps social : prendre soin de quelque chose ou de quelqu'un (*to care for*), se préoccuper d'une chose ou d'une personne, la considérer comme importante (*to care about*), s'en occuper (*to take care of*). La prise en charge du soin a été dévaluée et rendue invisible parce qu'elle a été confiée aux femmes — longtemps considérées comme subalternes, voire juridiquement mineures — et à la sphère privée. Vouloir la réhabiliter aujourd'hui comme un domaine d'activités crucial à la préservation de l'espèce et plus largement du monde (santé, environnement) exige non seulement une réorganisation politique, mais un déplacement radical des priorités.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION : Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (chercheurs photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orioli et Karl Retino-Parazzelli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel Davidé (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Claudio (correspondants parlementaires à Québec); Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Julie Carpentier (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Guy Taillefer (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre : Diane Précorat (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction : Andrée Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant - soutien à la rédaction; Amélie Gaudreau (secrétariat); Laura Pelletier et Arnaud Stoppa (commis); DOCUMENTATION : Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ : Mélisande Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elilmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebat (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétariat); PRODUCTION : Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin, et Nathalie Zématis. INFORMATIQUE : Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION : Olena Bilaykova (responsable des services comptables), Claudette Béliève (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

ARMES

SUIITE DE LA PAGE 1

claration», lance au Devoir son président, Pierre Veilleux. «Pour nous, ce n'est pas souhaitable. Cela lance un drôle de message à la population. [...] Une arme à feu, ce n'est pas pour se défendre. C'est pour chasser ou pour faire du tir à la cible.» Seules quelques personnes dans des situations très particulières, par exemple un ancien policier étant encore dans la mire du crime organisé, peuvent obtenir un permis de port d'arme de protection. «Mais c'est au cas par cas», précise M. Veilleux.

Selon le policier, cela peut créer «un faux sentiment de sécurité». Surtout, il y a un risque réel de se mettre soi-même «dans le trouble», explique M. Veilleux. La légitime défense n'autorise pas tout, rappelle-t-il. Il faut utiliser une force proportionnée au risque. «Nous, les policiers, sommes formés pour utiliser l'arme à feu dans le but de défendre et de protéger la vie, dans un continuum de force.»

«C'est lourd de conséquences d'envoyer le message que vos armes peuvent vous protéger, continue-t-il. Aux États-Unis, on voit plein de fusillades reliées à des vols par effraction, des erreurs sur la personne ou des tirs contre des gens qui n'étaient pas armés. Ça, c'est de la force excessive. Le résultat, au Canada, c'est que vous serez inculpé d'homicide involontaire.»

Il donne l'exemple d'un citoyen qui surgirait, carabine en main, dans la cuisine après avoir entendu un intrus. «Vous allez peut-être "shaker" un peu. Ça se peut que vous n'avez pas l'esprit clair pour dire "Arrêtez, mains en l'air, etc.", et tout ce continuum de force. Si ça brasse le moins, vous aurez peut-être le réflexe d'appuyer sur la détente et ce sera irréversible.»

Entreposage sécuritaire

M. Veilleux souligne en outre qu'un propriétaire responsable d'armes à feu devrait entreposer celles-ci dans un endroit verrouillé et placer les munitions dans un lieu distinct. «Si les armes sont entreposées comme il se doit, s'il y a un besoin urgent d'utiliser une arme, ce serait très difficile. Ce serait comme de dire au voleur

«attends une minute».» Bref, présenter les armes comme un moyen de défense en cas d'imprévu est une forme d'incitation à les entreposer de manière imprudente.

L'Association des chefs de police du Canada a refusé de commenter les déclarations de M. Harper, visiblement mal à l'aise de se lancer dans une guerre de mots avec le premier ministre. Même refus d'engager une «chicane» sur la place publique du côté de l'Association des directeurs de police du Québec.

En entrevue avec Le Devoir, le président de la National Firearms Association, Sheldon Clare, s'est réjoui des propos de Stephen Harper. «C'est très encourageant que le premier ministre dise cela, bien qu'il aurait pu être encore plus clair.» M. Clare estime que le principe qui devrait s'appliquer en ces circonstances est que «la demeure d'une personne est son château». «Si quelqu'un entre chez vous pendant que vous y êtes avec de mauvaises intentions, pour obtenir sa prochaine dose par exemple, la force létale peut être une option, car appeler la police constitue un délai.»

Le Devoir

MINE

SUIITE DE LA PAGE 1

Mine Arnaud repose d'abord sur un investissement public de 120 millions de dollars provenant d'Investissement Québec (IQ), selon ce qui a été précisé lundi. La société d'État s'est toutefois associée à Yara International, une firme norvégienne spécialisée dans les engrais. Cette entreprise a déjà été reconnue coupable de corruption en Libye, en Inde et en Russie.

Selon IQ, Yara doit injecter elle aussi 120 millions de dollars dans le projet. Mais alors que Le Devoir lui demandait si une entente formelle avait été signée avec la multinationale, le ministre des Ressources naturelles, Pierre Arcand, n'a pas été en mesure de donner de précisions. «Je ne pourrais pas vous dire. Il faudrait voir avec Investissement Québec. Mais ce que je comprends, c'est qu'il y a à tout le moins une entente de principe. Il ne semble pas y avoir d'enjeu sur la participation de Yara.»

Un troisième partenaire devrait se greffer au projet, a précisé IQ. Mais la société d'État n'a pas voulu donner de précisions parce que les discussions seraient toujours en cours. L'objectif est d'atteindre un total de 400 millions, dont 160 millions provenant d'un partenaire toujours inconnu. C'est ce dernier qui serait notamment chargé d'exploiter la mine. Pour aller chercher les 400 millions manquants, un prêt sera contracté auprès d'institutions financières.

Pour le ministre Arcand, l'investissement de Québec est porteur, malgré les inquiétudes sur la viabilité économique du projet soulevées dans le rapport du BAPE. Il faut dire que le marché du phosphate (l'apatite est composée de phosphate) est caractérisé par une offre mondiale abondante, ce qui exerce une pression à la baisse sur les prix de la ressource.

La Banque mondiale prévoit d'ailleurs que les prix du phosphate continueront de reculer au cours des prochaines années. Selon un rapport publié en janvier dernier, les prix, actuellement situés à 110 \$ la tonne, devraient poursuivre leur recul, pour atteindre 90 \$ la tonne en 2025. Or, selon Mine Arnaud, le seuil de rentabilité du projet se situerait à environ 120 \$.

«Projet exemplaire»

Pour la région de Sept-Îles, éprouvée par les reculs des derniers mois dans le secteur minier, l'annonce arrive à un bon moment. Le milieu des affaires a d'ailleurs salué lundi le feu vert donné par Québec. Quelque 330 emplois directs seront maintenus durant l'exploitation de cette mine.

La délégation ministérielle de passage à Sept-Îles lundi a surtout insisté pour dire que Mine



LAWRENCE CÔTÉ-COLLINS

Le maire de Sept-Îles, Réjean Porlier, gère depuis des mois les tensions sociales aiguës entre partisans et opposants à Mine Arnaud.

Arnaud est «un projet exemplaire de développement durable».

Selon ce qu'a fait valoir le ministre de l'Environnement, David Heurte, le promoteur a pris 17 engagements afin de répondre aux très nombreuses lacunes inscrites dans le rapport du BAPE. Qui plus est, Québec a ajouté 11 «conditions spécifiques» dans le décret. Celles-ci concernent les impacts sociaux et environnementaux du projet.

Manque d'informations

Les citoyens opposés au projet estiment néanmoins que les informations fournies sont incomplètes. «Il nous manque beaucoup d'informations et nous avons encore beaucoup d'inquiétudes», a résumé Louise Gagnon, du Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles. Elle s'étonne notamment du fait que le gouvernement ne prévoit aucun suivi de la qualité des eaux du lac des Rapides, situé près de la mine. Ce lac est pourtant une source d'eau potable essentielle pour la ville.

M^{me} Gagnon a également rappelé que les études menées par Mine Arnaud pour répondre aux constats du BAPE n'ont toujours pas été rendues publiques. Elles devraient l'être sous peu, selon le ministre Heurte. Néanmoins, a souligné la résidente de Sept-Îles, «ils ont invité les gens d'affaires et la classe politique,

mais pas les groupes de citoyens. Et c'est un projet pour la classe d'affaires».

Le maire Réjean Porlier, qui gère depuis des mois les tensions sociales aiguës entre partisans et opposants à Mine Arnaud, a pour sa part l'impression que la controverse demeurera vive. «Si le ministre [Arcand] veut vraiment que la controverse soit derrière nous, il faudra faire une séance publique et expliquer comment nous sommes passés d'un projet inacceptable à un projet acceptable, et ce, en toute transparence», a-t-il expliqué au Devoir.

M. Porlier ne doute pas que Québec a analysé le projet avec rigueur. Mais il estime essentiel de mieux informer la population de Sept-Îles. «Le fait de ne pas communiquer laisse toute la place à la spéculation et nous n'avons pas besoin de cela à Sept-Îles. Il faut combler ce vide pour apaiser les craintes» et améliorer le climat social. Lui-même n'a pas eu connaissance de la teneur du décret ministériel avant la conférence de presse de lundi. Il n'a pas non plus été en mesure de prendre connaissance des études menées pour répondre au BAPE.

Il redoute d'ailleurs la suite des choses. «Les gens vont continuer de demander ce qui s'est passé. Mais moi et mon équipe, on ne veut pas avoir à gérer cela constamment, notamment lors des séances du conseil municipal. Comment est-ce que je peux leur expliquer?»

Le Devoir

AGRESSIONS

SUIITE DE LA PAGE 1

Ce cri du cœur est un appel au gouvernement à financer les centres d'aide comme les CALACS. Mais cela passe aussi par une bonification des services offerts à la ligne 1 800, mise en place dans l'ancien plan d'action, et par de la formation pour l'ensemble des intervenants du domaine médical et social. «Ce dont les victimes d'agression sexuelle ont besoin, d'abord et avant tout, c'est de parler, de se sentir écoutées et d'être crues», a plaidé avec émotion la coordonnatrice du regroupement québécois des CALACS, Nathalie Duhamel.

Obstacles

Plusieurs raisons amènent les femmes à ne pas dénoncer leur agresseur. Les intervenants venus témoigner en commission parlementaire lundi ont mis en avant les débats et innombrables témoignages partagés par des femmes sur les réseaux sociaux avec le mot-clic #AgressionNonDénoncée dans la foulée de l'affaire Jean Ghomeshi, cet animateur vedette de CBC accusé d'agression sexuelle.

«Les obstacles à la dénonciation sont encore nombreux, car les femmes sentent qu'elles vont être culpabilisées, pas juste devant la Cour, mais également dans leur famille. Si on se rap-

pelle l'affaire Ghomeshi, plusieurs femmes ont témoigné qu'elles sentaient qu'elles étaient au banc des accusées plutôt que les agresseurs. On a énormément de travail à faire au Québec en ce sens», a soutenu la présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), Alexa Conradi.

Si la dénonciation s'avère difficile pour toutes les femmes, elle l'est encore plus pour certains groupes plus vulnérables, dont les aînées, les femmes immigrantes, les femmes issues de la diversité culturelle, les femmes autochtones et handicapées, note la FFQ. Elle parle des femmes de race noire qui craignent de dénoncer leur agresseur par crainte que les hommes noirs soient davantage victimes de profilage racial, des femmes immigrantes qui craignent de se voir refuser la citoyenneté canadienne si elles font trop de vagues.

«Les femmes handicapées se heurtent à plusieurs obstacles lorsque vient le temps de dénoncer une agression sexuelle, on a peur de perdre notre chez soi et d'être obligées d'aller en CHSLD parce que le tiers des agressions sont commises par les proches aidants», a expliqué Isabelle Boisvert, du groupe Action pour femmes handicapées de Montréal.

Chez Femmes autochtones du Québec (FAQ), on parle d'un problème qui prend des «proportions parfois épidémiques». Ici aussi, la

dénonciation est difficile. «Les membres de la famille exercent des pressions sur la victime afin qu'elle pardonne et oublie, car ils ne souhaitent pas que les leurs soient soumis au système de justice de "l'homme blanc"», écrit la FAQ dans son mémoire.

Le dernier plan d'action en matière d'agression sexuelle comportait un volet spécifique pour les femmes autochtones. Le regroupement des CALACS et la Fédération des femmes du Québec (FFQ) demandent à Québec de favoriser une approche similaire pour les «populations en contexte de vulnérabilité».

«On ne peut avoir un plan d'action qui fonctionne pour toutes les femmes. Chaque groupe fait face à des obstacles institutionnels, culturels et politiques qui lui sont propres», résume Alexa Conradi.

La FFQ demande également à Québec de reconnaître de façon explicite que les agressions sexuelles constituent une violence contre les femmes issues des inégalités entre les hommes et les femmes. «Il s'agit d'un phénomène particulier qui nécessite un plan d'action qui le reconnaît, car les agressions sexuelles revêtent un caractère sexiste. Rappelons que 83 % des victimes sont des filles et des femmes, et que 97 % des auteurs présumés sont des hommes. On ne peut nier le caractère "genre" du problème.»

Le Devoir

« Si on s'intéresse à la mobilité, il faut aller là où ça se passe et même faire partie de l'interaction. L'espace public est une ressource inépuisable pour étudier les récits urbains. »

Le professeur Simon Harel

LABORATOIRE

SUIITE DE LA PAGE 1

Caméras légères, enregistreuses, micros, iPod et iPad s'entassent dans cet observatoire de l'urbanité mobile qui a choisi le Quartier des spectacles comme premier point de chute afin de découvrir la face cachée de ce haut lieu de la culture montréalaise.

La face cachée du quartier des lumières

«Ce n'est pas la luminothérapie ni le programme culturel qui nous intéressent. Mes étudiants sont très critiques. En fait, on est des "braveurs" de récits. On travaille entre les lignes, on ne veut pas montrer le showcase, même si le Quartier des spectacles est quelque chose de très bien. Il y a d'autres récits qui habitent ce lieu», explique Simon Harel.

Mardi dernier, dix étudiants à la maîtrise et au doctorat ont fait leur baptême du bitume en partant traquer des récits citadins. Un «Wow!» a fusé dans l'air froid quand Simon Harel a émergé de l'arrière du véhicule, les bras chargés de sandwiches et de cafés chauds. Micro accroché à l'encolure du chandail, le professeur a entamé son séminaire sous un petit auvent accroché au camion, surplombant le trottoir.

Passionné par l'étude de la mobilité précaire en milieu urbain, le professeur Harel confie avoir choisi de «radicaliser» sa pédagogie en créant cette classe «hors les murs». «Si on s'intéresse à la mobilité, il faut aller là où ça se passe et même faire partie de l'interaction. L'espace public est une ressource inépuisable pour étudier les récits urbains. C'est aussi une manière pour l'Université de Montréal de prendre sa place dans l'espace public», explique le fougueux professeur, aussi à l'aise dans sa camionnette modifiée que dans une salle de cours à disserter littérature.

C'est d'abord aux interstices de la ville et aux contours de la marginalité que s'intéressera ce Laboratoire mobile, et pas à sa représentation officielle. Lors de la première sortie dans le Quartier des spectacles, les étudiants ont braqué leurs caméras et leurs micros sur une tout autre réalité que celle placardée sur les marquises des salles de spectacles.

Gabriel, étudiant à la maîtrise, entend s'intéresser à la présence des symboles identitaires québécois dans ce haut lieu de la culture. «Je veux voir comment le Quartier des spectacles met en avant des signes identitaires, comme la langue française, le drapeau ou d'autres qui indiquent que nous sommes au Québec.» Son hypothèse : ses symboles, bien présents dans l'ex-Red Light et ses pourtours, sont aujourd'hui gommés. Khalil et Simone, eux, s'intéressent à la notion d'aveuglement dans ce quartier «des lumières» qui a fait de l'éclairage urbain et de la vidéoprojection sa marque de commerce. Dans ce lieu d'éblouissement des foules, «les gens viennent chercher des expériences fortes. Or, il y a une surenchère culturelle qui mène à un certain aveuglement. Il y a un décalage par rapport à la réalité», explique Khalil.

Projet avec le Wapikoni mobile

Le laboratoire sur les récits du soi mobile a bien d'autres projets dans son sac, notamment celui de faire tandem avec le Wapikoni mobile pour capter le récit de jeunes autochtones de la rue ou traquer la parole des chauffeurs de taxi immigrants. Ces projets, tout droit inspirés de Kerouac et d'autres écrivains de la Beat Generation, pourraient d'ailleurs aussi faire partie d'un colloque sur 40 ans de contre-culture, qui se tiendra à l'automne 2015 à Montréal.

Quelques minutes avant de laisser les étudiants se perdre dans la nature, Frédéric Dallaire, coordonnateur de recherche pour le Laboratoire et responsable de la technique, leur donne quelques conseils. «Écoutez, regardez, laissez l'imprévu bousculer votre projet initial», dit-il.

Simon Harel réside, lui, un jour d'accueillir des écrivains en résidence dans ce nouvel entre-créatif «sur roulettes», doté d'un four micro-ondes, d'un réfrigérateur, d'une banquette et d'une batterie permettant une autonomie de deux jours. Un mode de recherche qui pourrait avoir un impact sur les modes de recherche et de création littéraire.

«Ce qu'on fait aujourd'hui, c'est de l'ethnologie littéraire. C'est évident qu'il va y avoir un impact sur le contenu. Cela change le discours. De nouvelles formes d'écriture pourraient émerger, pense le professeur. Les gens y entrent et s'y sentent à l'aise pour faire des confidences. C'est comme le divan du psychanalyste. Les gens se mettent à parler...»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com